

2022 RAPPORT ANNUEL

RAPPORT DE GESTION



ISPPC

Intercommunale de Santé Publique
du Pays de Charleroi



2022 RAPPORT ANNUEL

Editeur responsable : Michel Dorigatti,
Président du Comité de Direction de l'ISPPC.
Coordination : Service communication.
Mise en page : Antoine Dehasseler.
Photos : Bruno Rijm, Adobe Stock.
Mai 2023.



Sommaire

Table des matières

L'ISPPC en 2022

▶ Les évènements de 2022	9
▶ En route vers HUmani !	15

Qui sommes-nous ?

1) Présentation du secteur hospitalier	19
▶ Qui sommes-nous ?	20
▶ Répartition des lits agréés par site et par indice	22
▶ Nos différentes implantations	23
2) Présentation du secteur non hospitalier	25
▶ Qui sommes-nous ?	26
▶ Nos différentes implantations	30
3) Organigrammes	32
▶ Organigramme général de l'ISPPC - Organes de gestion	33
▶ Secteurs et divisions de l'ISPPC	34
▶ CHU de Charleroi	34
▶ Organigramme fonctionnel de l'ISPPC	35
4) Informations légales et statutaires	36
▶ Les statuts	37
▶ L'Assemblée Générale	38
▶ Le Conseil d'administration	38
▶ Le Comité de rémunération	40
▶ Le Collège des Contrôleurs aux comptes	40
▶ Le Bureau exécutif	40
▶ Le Comité de Direction	42
▶ Le Comité d'audit	42
▶ Les Comités légaux	42
▶ Les organisations syndicales représentatives	43

Bilans d'activité

1) Bilan du secteur hospitalier	45
▶ Chiffres-clés du CHU de Charleroi	46
2) Bilan du secteur non hospitalier	51
▶ La Cité de l'Enfance	52
▶ Pôle Enfance et Formations	52
▶ Les crèches	53
▶ Les maisons de repos et de soins	54
3) Acteur économique	56
▶ Volume de commandes passées aux fournisseurs par région	57
▶ Volume de commandes passées aux fournisseurs par province	57
▶ Volume de commandes passées aux fournisseurs situés dans les communes associées et quote-parts sociales	58
4) Politique financière	59
▶ Flux financiers	60
▶ Les crédits court terme	60
▶ Les crédits long terme	61
▶ Les placements de trésorerie	61
5) Personnel de l'ISPPC	63
▶ Évolution des effectifs en 2022	64
6) Bilan social	67
7) Annexes	73
▶ Annexe 1 : Rapport de rémunération - L6421-1 du CDLD - Projet	74
▶ Annexe 2 : Rapport annuel du Comité de rémunération (ART. L1523-17 §2 AL 3 du CDLD)	78





« Chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès », disait Pierre de Coubertin. Ces dernières années, le secteur de la santé en général, et l'ISPPC en particulier, ont été fortement secoués par l'actualité. Dans certains secteurs, comme le département infirmier, il est difficile de susciter des vocations et d'engager de nouvelles recrues. Mais la résilience du personnel de notre intercommunale lui a toujours permis de se relever et d'avancer vers de nouveaux horizons.

En 2022, de nombreux projets ont été menés à bien au sein des différents pôles de notre institution. Le plus « visuel » reste l'installation d'un hélicoptère sur le site de l'Hôpital Civil Marie Curie qui permet notamment d'élargir la zone d'action du Trauma Center du CHU de Charleroi au-delà de la frontière franco-belge et de renforcer les collaborations avec les hôpitaux des Hauts-de-France.

Mais c'est pierre après pierre qu'au quotidien, dans chaque service, nos agents recherchent les moyens d'améliorer les conditions de prise en charge des patients, des résidents de nos maisons de repos et des enfants accueillis par notre Pôle Enfance et Adolescence. Tout avancement est une petite victoire qu'il faut pouvoir féliciter et, tant le Conseil d'Administration que la Direction de l'ISPPC souhaitent récompenser le personnel en réfléchissant à optimiser son bien-être et ses conditions de travail. Ce leitmotiv restera identique en 2023 : de nouveaux défis, tel que le regroupement de l'ISPPC et de l'AIHSHSN au sein d'Humani, se présentent en effet à nos équipes. Le CA et la Direction seront à leurs côtés pour les épauler au mieux.

Daniel Vanderlick, Président du Conseil d'administration de l'ISPPC



A peine sorti de la crise sanitaire, le secteur hospitalier et des soins de santé s'est vu confronter à une crise financière de taille liée à l'augmentation fulgurante des coûts énergétiques, à l'inflation des matières premières et à l'indexation. Alors que les hôpitaux restent sous-financés, les voilés contraints à rechercher de nouvelles pistes d'économie.

Qu'à cela ne tienne : l'ISPPC a continué d'avancer, concrétisant l'installation d'un hélicoptère sur le site de l'Hôpital Civil Marie Curie. Une étape supplémentaire vers d'autres collaborations transfrontalières avec les hôpitaux des Hauts-de-France. En terme de prise en charge des patients, le CHU de Charleroi a ouvert de nouvelles cliniques spécialisées (Hypophyse et Poids de la Santé) afin d'offrir une prise en charge d'excellence et pluridisciplinaire. Plusieurs récompenses ont d'ailleurs été décernées aux équipes pour leur travail, telles que la certification ESO Stroke pour la prise en charge des AVC.

L'enthousiasme anime également les services non-hospitaliers de l'ISPPC : dans les maisons de repos et de soins, la vie a repris son cours et notre personnel fait preuve d'une imagination sans borne pour égayer nos résidents. Du côté du Pôle Enfance et Adolescence, les AMO prennent en charge des centaines de jeunes dans les quartiers, allant jusqu'à créer un jeu de société pour lutter contre le décrochage scolaire.

De son côté, la Direction a poursuivi un projet d'envergure qui se concrétisera en 2023 : HUmani unifiera définitivement l'ISPPC et l'AI-HSHSN sous la forme d'une nouvelle entité. Cette année déjà, une première étape a été franchie avec la désignation du Dr Nabil Daoudi comme directeur médical du CHU de Charleroi et du Centre de Santé des Fagnes. En quelques mois, ce sont 80 médecins de l'ISPPC qui sont allés renforcer l'offre médicale du CSF. Tout bénéfice pour la population de la région de Chimay !

De nombreux aspects liés à l'informatique, la logistique, aux ressources humaines, à la communication sont en cours d'étude et d'amélioration afin que cette union entre nos deux intercommunales se réalise dans les meilleures conditions pour immédiatement poursuivre dans cette voie vers une institution moderne et humaine, en qui la population pourra faire entière confiance pour sa prise en charge.

Michel Dorigatti, Président du Comité de Direction ISPPC

L'ISPPC EN 2022

LES ÉVÈNEMENTS DE 2022 :



► Le CHU de Charleroi reconnu comme « Centre Grace » en chirurgie colorectale et bariatrique

Le Groupe francophone de Réhabilitation Améliorée après Chirurgie (GRACE) a octroyé son label au CHU de Charleroi pour l'année 2022. Une belle récompense pour le service de Chirurgie viscérale qui a mis en place un circuit spécifique et accéléré pour ses patients. La réhabilitation améliorée est un ensemble de mesures périopératoires qui tendent à réduire le choc consécutif à une intervention, ainsi que la durée d'hospitalisation en adaptant la prise en charge et les protocoles.

► Le personnel médico-soignant reçoit le Beffroi de Cristal

La Ville de Charleroi a récompensé le personnel médico-soignant des trois hôpitaux de Charleroi lors de sa cérémonie annuelle des « Beffrois de Cristal » pour le travail réalisé par toutes les équipes durant la crise sanitaire.



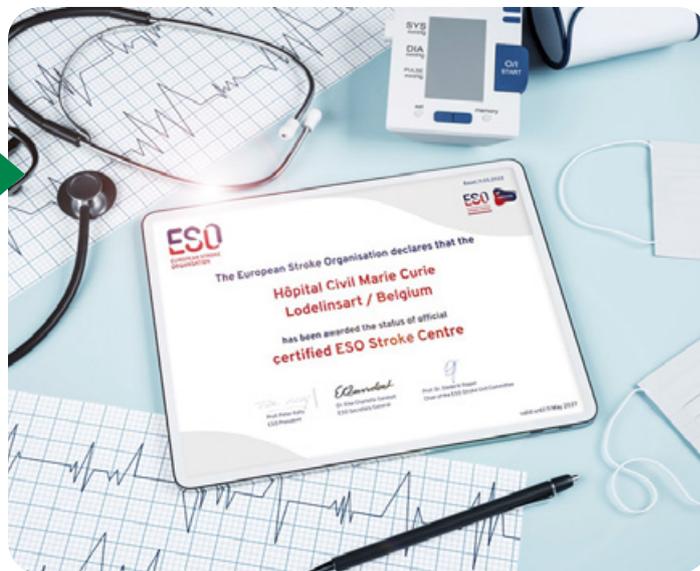


► L'Hôpital Marie Curie accueille le certificat interuniversitaire d'intelligence artificielle en Médecine et Santé Digitale

L'Université libre de Bruxelles et l'Université de Mons ont lancé, en septembre 2022, le premier Certificat Interuniversitaire (CIU) en Intelligence Artificielle en médecine et santé digitale. Le grand auditoire de l'Hôpital Civil Marie Curie accueille l'ensemble des cours donnés par Giovanni Briganti et le Pr Karim Zouaoui Boudjeltia (ULB et CHU de Charleroi). Ce certificat, une première en Belgique, a pour but de « faire découvrir les potentialités et limites actuelles de l'IA et des technologies digitales dans les soins de santé ». Il est notamment suivi par plusieurs médecins du CHU de Charleroi.

► L'Hôpital Civil Marie Curie certifié ESO Stroke Centre

Le Stroke Center de l'Hôpital Civil Marie Curie a reçu la certification de l'European Stroke Organisation en 2023. Cette reconnaissance d'excellence récompense la qualité et la rapidité de la prise en charge des patients atteints d'un accident vasculaire cérébral (AVC). L'équipe multidisciplinaire qui s'est mobilisée autour de ce projet rassemble du personnel médico-soignant de nombreux services tels que la Neurologie, les Urgences, l'Anesthésie, la Radiologie interventionnelle, les Soins intensifs, la Neurochirurgie, la Chirurgie vasculaire, la Cardiologie, la Neuro-revalidation que les différents paramédicaux qui assurent la réadaptation et la revalidation (kinés, ergothérapeutes, logopèdes, neuropsychologues, ...). Couvrant déjà une partie du Hainaut et du Namurois, le Stroke Centre de Marie Curie a franchi le cap des 500 thrombectomies cérébrales réalisées depuis 2015 (entre 85 et 90 par an). Il espère que cette certification lui permettra d'agrandir encore l'offre de soins pour les patients souffrant d'un AVC, mais également d'ouvrir de nouvelles pistes en termes de projets cliniques et scientifiques.





► Les maisons de repos de plus en plus ouvertes aux animaux de compagnie

La présence d'animaux de compagnie au sein de nos maisons de repos est de plus en plus tolérée. Depuis un certain temps déjà, des psychomotriciens viennent égayer la journée des résidents, à l'instar de la SPA de Charleroi qui leur rend visite régulièrement avec des toutous. Sans oublier les proches qui, lors de leurs visites, peuvent être accompagnés de leur chien.

La Résidence Quiétude a quant à elle adopté un chaton, prénommé Poussi. La répartition des tâches qu'incombent son entretien s'est faite entre résidents qui ont également aménagé des espaces à son attention et effectué un sondage pour choisir son nom. La présence du félin a porté ses fruits sur le comportement des personnes âgées qui retrouvent soudain la parole ou s'investissent plus dans les activités de groupe. Les MRS Pierre Paulus et Heureux Séjour n'ont d'ailleurs pas tardé à embrayer le pas.

► Une nouvelle ambulance bariatrique pour compléter la flotte

L'ISPPC s'est dotée d'une ambulance pouvant transporter des patients pesant jusqu'à 398 kilos. Le véhicule de secours est équipé d'un brancard électronique, confortable pour les malades mais également pour le personnel qui doit le manipuler. L'ambulance bariatrique sert également à la prise en charge en toute sécurité de personnes dont l'état nécessite un appareillage important ou sous circulation extracorporelle (ECMO), et ce, avec un équipage suffisant.





► Dany Boon, Kad Merad et Charlotte Gainsbourg en tournage à Marie Curie

Ils ne sont pas passés inaperçus dans les couloirs de l'Hôpital Civil Marie Curie, malgré la discrétion autour de leur venue : Dany Boon, Kad Merad et Charlotte Gainsbourg ont en effet passé une journée au D2, avec leur équipe de tournage. Producteur (et acteur) du film « La vie pour de vrai », Dany Boon a en effet choisi les locaux modernes de notre site lodelinsartois pour y tourner plusieurs scènes. Chaque année, le service Communication répond à plusieurs demandes de tournages en milieu hospitalier et dirige les équipes vers des locaux temporairement inutilisés.

► Les IRM du CHU de Charleroi ont fait peau neuve

En service depuis 2014, l'IRM de l'Hôpital Civil Marie Curie a fait l'objet d'une « cure de Jouvence ». L'intégralité de ses équipements, hormis l'aimant, ont été remplacés par du matériel et des logiciels de toute dernière génération, ce qui augmente la précision diagnostique. Les mouvements de respiration et cardiaques sont captés, ce qui donne une plus grande flexibilité aux technologues en imagerie médicale pour sélectionner la stratégie d'examen optimale. Tout a également été pensé pour le confort du patient qui peut choisir son morceau musical favori via une plate-forme de streaming. Afin d'atténuer l'angoisse, notamment chez les personnes claustrophobes, un décor apaisant représentant un paysage montagnard a été installé.

Cet upgrade quasi complet permet au service d'imagerie médicale du CHU de Charleroi de rester à la pointe des nouvelles technologies. Ce fut déjà le cas quelques mois plus tôt avec le remplacement de l'IRM de l'Hôpital André Vésale qui, lui aussi, a vu arriver une machine de toute dernière génération, également accompagnée par une amélioration du décor via un poster paysager, un jeu de lumière LED de couleurs et un plafond rétroéclairé.





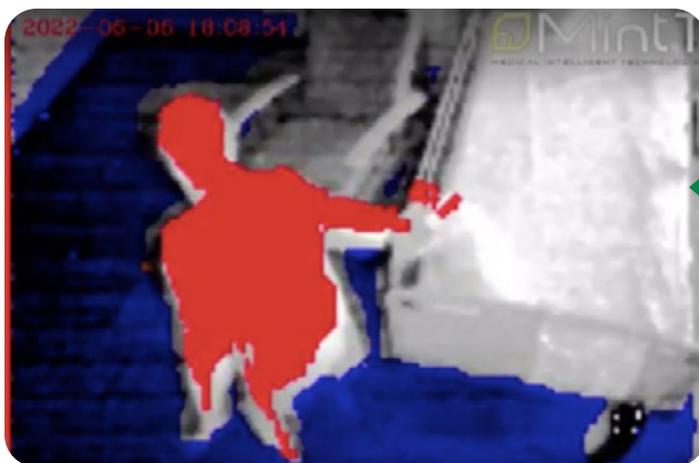
► Création de la clinique de l'Hypophyse

Unique dans la région de Charleroi, la clinique de l'hypophyse propose une prise en charge multidisciplinaire par une équipe composée de spécialistes en neuro-chirurgie, en endocrinologie, en neuroradiologie, en neuro-ophtalmologie, en chirurgie ORL, en radiothérapie/oncologie et en anatomopathologie. Différentes prises en charge sont proposées : soit un traitement médicamenteux, soit la radiothérapie, soit une intervention chirurgicale. Pour ce faire, la clinique dispose d'un dispositif opératoire ultramoderne, notamment en ce qui concerne l'endoscopie avec guidage par scanner, mais surtout un scanner intra-opératoire qui augmente fortement la sécurité des interventions.

► Clinique du Poids de la Santé

La clinique du Poids de la Santé a vu le jour en 2023. Multidisciplinaire, elle propose une prise en charge complète et continue des patients souffrant de problèmes d'obésité qu'ils soient adultes ou adolescents. Celle-ci est dans un premier temps personnalisée et non-médicalisée (diététique, kinésithérapie et psychologie). Deux options sont alors étudiées : l'intervention chirurgicale ou la prise en charge non-chirurgicale. L'objectif est d'aider le patient à perdre du poids de façon progressive et définitive, et surtout d'améliorer son état de santé globale.





► La détection de chute par intelligence artificielle

En collaboration avec la société Mintt, l'ISPPC mène à bien un projet de détection des chutes par intelligence artificielle au sein du service de Gériatrie, ainsi que dans ses trois maisons de repos et de soins. Les avantages sont nombreux : une intervention dans les 2 minutes afin de réduire les séquelles, la possibilité de revoir la cause de la chute et d'adapter la prise en charge, diminuer la charge mentale du personnel.

► Bornes et gestion des files : l'accueil des patients fluidifié

Le déploiement des bornes numériques s'est poursuivi en 2022 : tous les accueils d'hôpitaux et la plupart des polycliniques en sont désormais équipés, ce qui permet aux patients d'éviter la file aux guichets. A l'Hôpital Civil Marie Curie, un système de gestion des files complet, incluant ces bornes, a été installé : les patients qui ne souhaitent pas les utiliser peuvent profiter d'un système de ticketing qui leur permet d'attendre confortablement leur tour. Ceux qui utilisent les bornes mais qui sont redirigés par celles-ci vers le flux classique bénéficient d'un ticket prioritaire.

Avec l'instauration de ce système, l'accueil des patients et la gestion des files ont fortement été améliorés.



► **L'AMO Pavillon J crée un jeu de société contre le décrochage scolaire**

L'AMO Pavillon J a imaginé et conçu quasi entièrement un jeu de société, baptisé « 9 demi-jours chrono », visant à lutter contre le décrochage scolaire. Cet outil pédagogique est basé sur le principe du jeu de l'oie parsemé d'embûches pour l'élève sur le chemin de l'école. Les cartes « défi », « absentéisme », « devinette » et « théorie » évoquent les différentes problématiques pouvant conduire à l'école buissonnière et suscitent la discussion avec l'animateur du jeu. Cinquante exemplaires ont été produits dans un premier temps et distribués gratuitement à des institutions amenées à travailler avec des jeunes scolarisés, en proie à des difficultés.



► **Visite des chiens de la SPA en soins palliatifs**

Un nouveau partenariat s'est noué entre la Société Protectrice des Animaux de Charleroi et l'ISPPC. Des bénévoles, accompagnés de leurs chiens, ont proposé de rendre visite aux patients du service des soins palliatifs à l'Hôpital Léonard de Vinci. Avec accord de l'Equipe d'Hygiène Hospitalière, deux toutous choisis spécialement pour leur calme et leur petite taille ont rencontré les malades qui ont réagi positivement. Cette expérience, qui sera rééditée, fait partie d'un projet plus global de zoothérapie initié par LV11.

► Inauguration de l'héliport

Le 9 décembre, le CHU de Charleroi a inauguré son nouvel héliport, sur le site de l'Hôpital Civil Marie Curie. Pour l'occasion, un Airbus H145 du Samu du Nord a simulé le transfert d'urgence d'un nourrisson en couveuse depuis le CHU de Lille jusqu'à notre service de Néonatalogie.

L'héliport répond à plusieurs attentes vitales :

- La prise en charge rapide des patients polytraumatisés (accidents de la route, blessures par arme, etc.), y compris dans les zones rurales les plus éloignées de la Thiérache franco-belge, afin de les acheminer vers le Trauma Center Suprarégional de l'Hôpital Civil Marie Curie, certifié par l'organisme allemand Trauma DGU.
- La prise en charge des accidents vasculaires cérébraux par le Stroke Center du CHU de Charleroi, certifié par l'European Stroke Organisation.
- La collaboration transfrontalière scellée par la convention Signal qui permet le transfert de parturientes et de nouveau-nés français vers le « Mother Intensive Care » et le service de Néonatalogie du CHU de Charleroi.

Une coopération sanitaire entre le SAMU du Nord et le réseau hospitalier HUMani permettra des interventions urgentes dans des régions éloignées des infrastructures hospitalières spécialisées.



EN ROUTE VERS HUMANI !

Les collaborations entre l'ISPPC et l'AIHSHSN, dont fait partie le Centre de Santé des Fagnes, n'ont cessé de s'intensifier durant l'année 2022. Plusieurs associations de services ont vu le jour, notamment au niveau des soins intensifs, des urgences et de l'anesthésie dans un premier temps. D'autres départements de support et de logistique, tels que la communication, ont bien vite unis leurs forces en vue de la création d'une nouvelle entité unifiée.

Le 1^{er} avril 2022, le Dr Nabil Daoudi, déjà directeur médical du CHU de Charleroi, a bénéficié d'une dérogation pour endosser un rôle identique au sein du CSF, à l'instar de son adjointe, le Pr Berengère Papegay. Le duo s'est focalisé sur l'analyse de la situation et du fonctionnement spécifique de l'hôpital chimacien, avec ses ressources propres et sa réalité d'hôpital de proximité, éloigné géographiquement. Cette analyse de la situation a permis de mettre les forces et les carences en exergue afin de développer l'offre médicale et la sécurité des patients via, notamment, la continuité des soins. Mais également de renforcer les collaborations médicales avec les médecins de la première ligne et étendre le caractère universitaire au Centre de Santé des Fagnes en vue de la création, en 2023, du CHU Charleroi – Chimay.

1506
lits
totaux

Plus de
650
médecins

Attraction
hospitalière de
495.586
habitants

Une grande
équipe de
plus de
6000
personnes



QUI
SOMMES-
NOUS ?

A close-up photograph of two surgeons in an operating room. They are wearing blue surgical masks and caps. The surgeon in the foreground is looking slightly to the right of the camera. The background is blurred, showing the other surgeon. The image has a green overlay on the left side.

1

PRÉSENTATION DU SECTEUR HOSPITALIER

QUI SOMMES-NOUS ?

Le secteur hospitalier de l'ISPPC est le CHU de Charleroi et comprend l'Hôpital Civil Marie Curie et l'Hôpital André Vésale, qui offrent tous les deux la gamme complète des activités habituelles des services aigus, un hôpital de réadaptation (Hôpital Léonard de Vinci), une clinique ambulatoire (Clinique Léon Neuens) et une concentration des activités psychiatriques sur le site de l'Hôpital Vincent Van Gogh à Marchienne-au-Pont.

Les deux hôpitaux généraux abritent en complémentarité des services médicaux et chirurgicaux spécialisés. L'Hôpital Civil Marie Curie est quant à lui certifié «Trauma Center» et spécialisé dans la prise en charge des patients polytraumatisés.

Le CHU de Charleroi, c'est :



1.362 lits agréés dont 100 lits universitaires



un chiffre d'affaires de **440** millions d'euros



plus de **84.000** urgences



Des activités de recherche et d'enseignement



Plus de **4.200** membres du personnel et près de **800** médecins



Près de **42.500** admissions grande porte et près de **90.000** admissions incluant les forfaits de jour



Des services de stages pour les étudiants des universités et des hautes écoles



1^{er} partenaire wallon du réseau hospitalier de l'Université Libre de Bruxelles.



Hôpital Civil Marie Curie

5 HÔPITAUX



Hôpital Civil Marie Curie
♥ **Lodelinsart**



Hôpital André Vésale
♥ **Montigny-le-Tilleul**



Hôpital Léonard de Vinci
♥ **Montigny-le-Tilleul**



Hôpital Vincent Van Gogh
♥ **Marchienne-au-Pont**



Clinique Léon Neuens
♥ **Châtelet**

1 CENTRE DE MÉDECINE SPORTIVE



Charleroi Sport Santé
♥ **Monceau-sur-Sambre**

DE NOMBREUSES POLYCLINIQUES



Mambourg, Couvin, Fontaine-l'Évêque,
Philippeville et sur chacun des sites
hospitaliers

DES CENTRES D'AUTODIALYSE



Polyclinique du Mambourg
♥ **Charleroi**



Hôpital Civil Marie Curie
♥ **Lodelinsart**



Centre de Santé des Fagnes
♥ **Chimay**

1 CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES



Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles
♥ **Lodelinsart**



RÉPARTITION DES LITS AGRÉÉS PAR SITE ET PAR INDICE

Répartition 2022 des lits agréés par site et par indice :

	A	A1	K	k	C	D	C+D	I	E	G	M	Mic	N	Aigus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Sp	Total	
Marie Curie					109	161	93	42	27	24	38	8	15	517							0	517	
Vincent Van Gogh	191	30	15	5										241							80	80	321
CHU Charleroi (agrément 718)	191	30	15	5	109	161	93	42	27	24	38		15	758							80	80	838
Vésale	0				71	102	53	12	15	78	0			331						20		20	351
L. de Vinci															45	25	95	8				173	173
CHU Vésale (agrément 325)					71	102	53	12	15	78	0			331	45	25	95	8	20			193	524
Total	191	30	15	5	180	263	146	54	42	102	38		15	1.089	45	25	95	8	20	80	273	1.362	

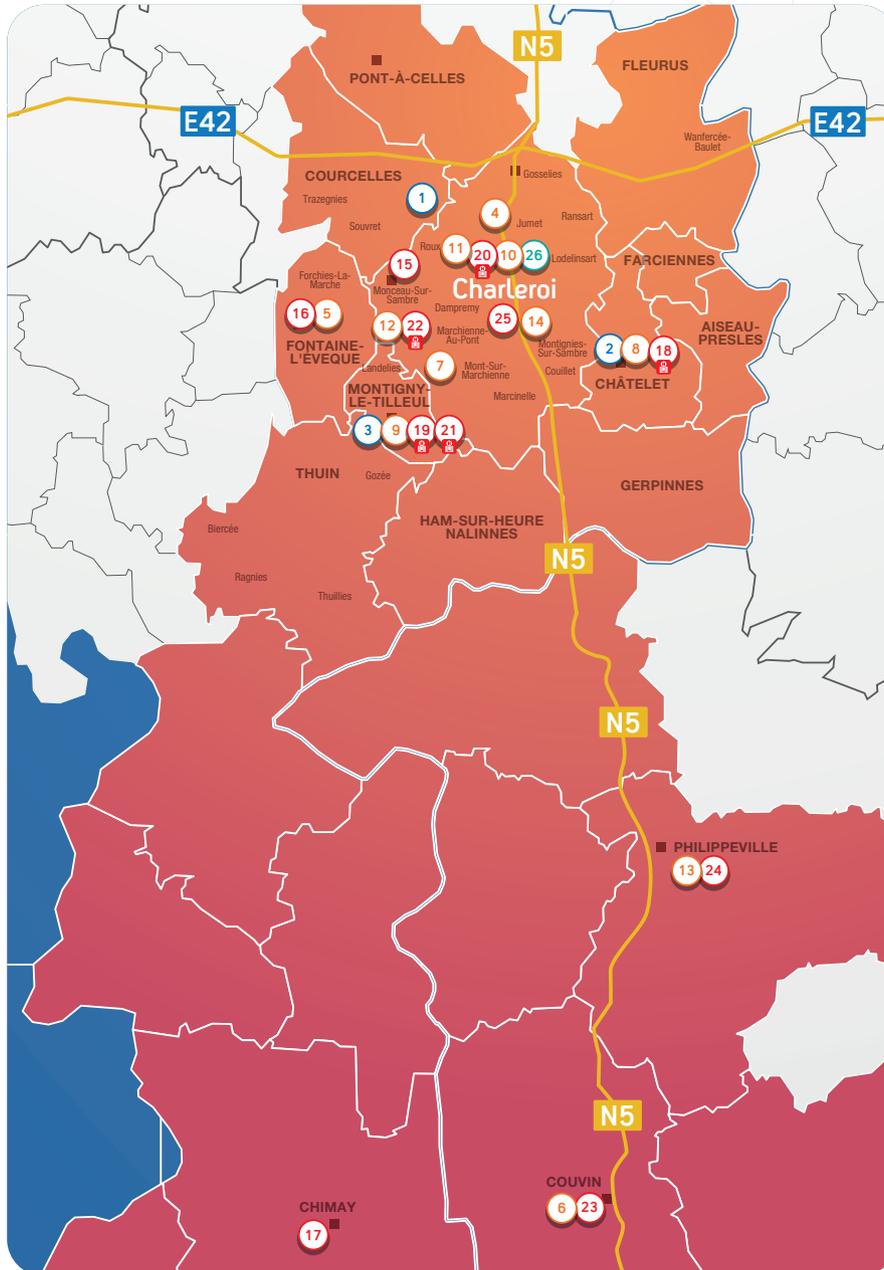
dont

30 lits A gelés dans le cadre du projet 107 sur le site de Vincent Van Gogh

2 lits A gelés depuis le 17 octobre 2022 dans le cadre du projet HIC sur le site de Vincent Van Gogh



NOS DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS



Voir la légende de la carte en page 24

QUI SOMMES-NOUS ?

Maisons de repos et de soins

- 1 Résidence Heureux Séjour
- 2 Résidence Pierre Paulus
- 3 Résidence Quiétude

Centres de prélèvement

- 4 Centre de Borfilet
- 5 Centre de médecine spécialisée de Fontaine-l'Évêque
- 6 Centre de prélèvement de la polyclinique de Couvin
- 7 Centre de prélèvement de Mont-sur-Marchienne
- 8 Clinique Léon Neuens
- 9 Hôpital André Vésale
- 10 Hôpital Civil Marie Curie
- 11 Medical House de Jumet
- 12 Polyclinique de Marchienne
- 13 Polyclinique de Philippeville
- 14 Polyclinique du Mambourg

Sites hospitaliers et polycliniques

- 15 Centre de médecine du sport
- 16 Centre de médecine spécialisée de Fontaine-l'Évêque
- 17 Centre de santé des Fagnes*
Service d'auto-dialyse
-  18 Clinique Léon Neuens
-  19 Hôpital André Vésale
-  20 Hôpital Civil Marie Curie
-  21 Hôpital Léonard de Vinci
-  22 Hôpital Vincent Van Gogh
- 23 Polyclinique de Couvin
- 24 Polyclinique de Philippeville
- 25 Polyclinique du Mambourg

Centre de Prise en charge des violences sexuelles

- 26 Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles

* Le service d'autodialyse du Centre de Santé des Fagnes dépend de l'ISPPC.

2

PRÉSENTATION DU SECTEUR NON HOSPITALIER



QUI SOMMES-NOUS ?

► Aide à la Jeunesse, La Cité de l'Enfance

Sous l'appellation « Cité de l'Enfance », il y a en fait 11 services agréés et subventionnés par l'Administration générale de l'aide à la jeunesse de la FWB et un service subventionné par l'ONE.

Il s'agit d'un opérateur majeur du secteur de l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle déploie son activité sur seize communes de la division judiciaire de Charleroi. L'ISPPC est la seule intercommunale agréée dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Sept types d'activités touchant à l'enfance et à la jeunesse sont répartis sur quatorze services ou sections distincts.

Les activités de la Cité de l'Enfance sont de plusieurs types :

1. Services résidentiels

Deux services résidentiels généraux (SRG) :
SRG La Cité de l'Enfance d'une capacité de 60 prises en charge (PEC) composé de trois sections :



Les Ecureuils :

21 PEC pour un public mixte de 0 à 6 ans



Le Château Ligny :

24 PEC pour un public mixte de 6 à 14 ans



Le Mas :

15 PEC pour un public mixte de 14 à 18 ans



SRG Les Moussaillons :

15 PEC pour un public mixte de 0 à 6 ans

Problématiques concernées :

- 1° Les enfants en difficulté ainsi que les personnes qui éprouvent des difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales.
- 2° Tout enfant dont la santé ou la sécurité est en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers (difficultés socio-économiques ne permettant plus

de subvenir aux besoins de l'enfant, négligences plus ou moins graves, maltraitements...).

Deux services résidentiels d'urgence (S.R.U.) :



un SRU à Marcinelle qui est agréé pour 9 places d'accueil de jeunes entre 6 et 18 ans



un SRU à Jumet, à la Madeleine, qui est agréé pour 8 places d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans

Ce sont les seuls SRU sur la division judiciaire de Charleroi. Nos deux SRU accueillent des enfants et des jeunes sur base d'une décision du tribunal lorsque l'intégrité physique ou psychique de l'enfant est exposée directement et actuellement à un péril grave, souvent lors de situations aiguës ou de crise du milieu familial. L'accueil est prévu pour une durée de 20 jours renouvelable une fois.

2. L'accompagnement des jeunes et des familles sur mandat administratif ou judiciaire

L'ISPPC dispose aussi d'un Service d'accompagnement (SA - Le Rebond) qui réalise des accompagnements sociaux des familles en ambulatoire, sans héberger les enfants. Il s'agit de tenter de résoudre les problèmes qui pourraient conduire, s'ils s'amplifiaient, à une situation plus grave et de rupture (placement). Ce service bénéficie d'un agrément pour la prise en charge de 29 mandats, un mandat peut concerner plusieurs enfants s'ils ont la même résidence et sont issus d'une même fratrie, sans pouvoir concerner plus de 3 enfants.

3. Trois services AMO pour Actions en Milieu Ouvert ou services de prévention

- "Tu dis Jeunes" : Thuin, Lobbes, Merbes-le-Château, Montigny-le-Tilleul, Anderlues et Erquennes,
- "Visa Jeunes" : Fleurus, Farcennes, Aiseau-Présles et Châtelet,
- "Pavillon J" : Courcelles, Pont-à-Celles, Fontaine-l'Évêque, Gosselies et Roux.

Ce sont des services de prévention implantés dans des quartiers rencontrant des difficultés diverses qui sont sollicités directement par les jeunes ou leurs familles sans mandat d'une autorité telle que juge, conseiller de l'aide à la jeunesse ou directeur de la protection de la jeunesse. On entend par prévention un ensemble d'actions, de type individuel et de type collectif, menées au bénéfice des

jeunes vulnérables, de leur famille et de leurs familiers, qui favorise l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisation, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi des jeunes, de leur famille et de leurs familiers en vue de réduire les risques de difficultés et les violences, visibles ou non, exercées à l'égard du jeune ou par le jeune. Les actions de prévention s'inscrivent dans un territoire où elles sont articulées aux autres actions sociales existantes (publiques ou privées). Ceux-ci développent des actions collectives de prévention sociale (sportives, culturelles...) avec les jeunes favorisant le développement d'habiletés sociales et citoyennes qui s'inscrivent aussi souvent dans l'adaptation et l'amélioration de l'environnement social et physique de ces jeunes.

Ces services peuvent porter la parole des jeunes et favoriser le dialogue entre eux et les autorités locales encourageant leur inclusion sociale et citoyenne.

Travaillant avec des jeunes jusque 22 ans, ils participent à leur insertion sociale et professionnelle.

4. La Maison de l'Adolescent (La Mado)

La "Mado", expérience innovante en Fédération Wallonie-Bruxelles, agréée depuis décembre 2015, fédère en un seul lieu les compétences d'une vingtaine d'institutions différentes (information des jeunes, aide à la jeunesse, santé, santé mentale, sexualité, aide juridique, école, insertion professionnelle, prévention du suicide, etc.) permettant d'apporter une réponse globale et efficace à l'adolescent et sa famille. En poussant une seule porte, ils peuvent trouver réponse à l'ensemble de leurs difficultés, dans une ambiance chaleureuse, avec ou sans rendez-vous, seuls ou accompagnés. Ce service est gratuit.

La Maison de l'Adolescent, c'est aussi un centre de ressources pour les professionnels en contact avec les adolescents : enseignants, soignants, éducateurs, intervenants sociaux divers, avocats, etc.

5. L'Auberge du Maréchal Ney

Les services d'accueil spécialisé de la petite enfance ont pour mission d'offrir une prise en charge temporaire (max. un an sauf dérogation) aux enfants de 0 à 6 ans accomplis en vue de favoriser leur réinsertion dans le milieu de vie.

Les enfants peuvent être confiés à l'Auberge du Maréchal Ney, soit directement à la demande des parents. Cependant nous accueillons essentiellement des enfants placés

par le conseiller de l'aide à la jeunesse (SAJ) ou le directeur de la protection de la jeunesse (SPJ).

La demande est motivée, dans la plupart des cas, par une impossibilité momentanée pour les parents d'assumer leur rôle éducatif et l'absence de relais dans l'environnement social proche.

Les principales causes sont : l'hospitalisation d'un parent vivant seul avec son enfant, une crise au sein de la famille, un problème de dépression, des difficultés financières, des difficultés de logement, une difficulté grave d'intégration sociale.

Elle a une capacité subventionnée de 40 places.

6. Le Service de Parrainage

Le Service d'Accompagnement du Parrainage « Parrain & Moi » est un service non mandaté à visée préventive. Il a pour but de sélectionner des familles de parrainage et d'accompagner ces familles tout au long de celui-ci.

Plus spécifiquement, le parrainage est un projet bénévole qui consiste à consacrer du temps à un enfant de manière ponctuelle et régulière. Ce projet s'adresse à toutes personnes (seule, en couple, avec ou sans enfant(s)) âgées d'au moins 25 ans. Le rythme des contacts entre la famille de parrainage et l'enfant est établi selon les disponibilités et les besoins de chacun. Les contacts maximums sont de deux weekends par mois et la moitié des vacances scolaires.

Le parrainage d'enfants est la construction d'une relation affective privilégiée entre un parrain et un filleul. Il prend la forme de moments partagés.

Il repose sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance.

Il est fondé sur un engagement volontaire. Il se met en place dans l'intérêt de l'enfant (dont l'avis est sollicité) à la demande des parents ou autres titulaires de l'autorité parentale.

7. M.E.N.A.

MENA est l'abréviation de Mineur Etranger Non Accompagné. La Cité de l'Enfance a obtenu un subventionnement pour organiser un centre d'accueil et d'hébergement pour 21 MENA.

Ce service est un projet unique en Fédération Wallonie-Bruxelles parce qu'il résulte d'un partenariat étroit entre un athénée et son internat et un service de l'Aide à la Jeunesse. En effet, sous la responsabilité de l'équipe édu-



cative du projet MENA, constituée pour cette mission, les jeunes sont hébergés dans des chambres individuelles de l'internat de l'Athénée Royal Jourdan à Fleurus.

▷ Pôle Enfance et Formations

Il poursuit la réalisation de projets innovants qui contribuent à la levée des freins à l'emploi et à la formation par des services de proximité.

Le Pôle Enfance et Formations compte 2453 enfants accueillis quotidiennement, 182 travailleurs, 1486 professionnels de l'accueil qui suivent nos formations ONE et est réparti en différents secteurs d'activité :

1. L'accueil extrascolaire :

Accueil d'enfants de 2,5 à 12 ans avant et après l'école qui propose des activités adaptées visant le bien-être et le développement de l'enfant dans 49 établissements scolaires des villes et communes du grand Charleroi et périphérie, tous réseaux confondus.

2. Les Centres de Vacances

Millieu d'accueil non résidentiels à destination d'enfants de 2,5 à 12 ans durant les vacances scolaires. Ils permettent aux enfants au travers des projets thématiques, de s'amuser et de s'épanouir par la pratique des jeux, du sport, de l'art et/ou des activités de plein air.

3. Le service Formations et Ressources :

1. Forme et outille les professionnels de l'accueil de l'enfant avec la spécificité d'être à la fois opérateur de formation et opérateur d'accueil.
 - Opérateur de formation continue, agréé et reconnu par l'ONE, pour les professionnels de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans et de 2,5 à 12 ans.
2. Initie et s'implique dans des projets et réflexions visant la qualité de l'accueil :
 - accueil d'enfants en situation de handicap,
 - aménagement des espaces intérieurs et extérieurs,
 - accompagnement des moments de transitions de l'enfant en partenariat avec les familles.

▷ Les crèches

Les milieux d'accueil de la Petite Enfance se composent de 7 crèches réparties de façon stratégique sur Charleroi, Châtelet, Marchienne-au-Pont, Montigny-Le Tilleul et Lodelinsart.

Nos milieux d'accueil de la Petite Enfance comptent maintenant 454 places d'accueil et 155 travailleurs.

La capacité des Bambis est augmentée de 7 places grâce au Plan Cigogne (de 105 à 112 places).

Cependant, la Halte Accueil de Chapelle (14 places) devait se transformer en crèche, ce que l'infrastructure ne permettait pas, elle a donc fermé ses portes.

La Halte Accueil de Châtelet (14 places) avait déjà été transformée en crèche en octobre 2020.

Pédagogie commune :

- Le respect du rythme et des besoins de chaque enfant
- Un accueil personnalisé de l'enfant et de sa famille
- Le libre mouvement permettant à l'enfant de se mouvoir selon sa propre capacité motrice
- Amener l'enfant à être autonome, lui permettre de faire des choix et de prendre des initiatives selon ses besoins
- Le respect de l'autre au sein de la collectivité

Spécificités des crèches :

- Accueil flexible entre 5h et 23h
- Accueil le samedi
- Accueil d'urgence
- Accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques
- Accueil en verticalité pour les enfants 0-3 ans
- Accueil en horizontalité : section de bébés, moyens et de grands

Les parents peuvent visualiser via le site de l'ISPPC les projets d'accueil de chaque crèche.

Les responsables de crèches, les infirmières, les assistantes sociales ainsi que la coordination pédagogique renforcent la qualité de l'accueil au sein du secteur.

Ces fonctions d'encadrement permettent une présence quotidienne au sein des crèches, tant pour l'accompagnement des équipes, que pour le suivi de la santé et de l'alimentation des enfants.

NOS CRÈCHES



Les Bambis
 📍 **Montigny-le-Tilleul**



Les Câlinous
 📍 **Charleroi**



Le Temps qui Passe
 📍 **Charleroi**



Les Marmouzets
 📍 **Châtelet**



Les Carabouyas
 📍 **Marchienne-au-Pont**



L'Île aux Merveilles
 📍 **Lodelinsart**



Les Petits Aventuriers
 📍 **Châtelet**

► Les maisons de repos et de soins

Notre secteur compte aujourd'hui trois établissements entièrement rénovés : la Résidence Heureux Séjour, la Résidence Quiétude et la Résidence Pierre Paulus. Outre les hébergements de long séjour pour les personnes âgées des plus autonomes aux plus dépendantes, nos résidences offrent désormais des alternatives au placement définitif : l'hébergement de court séjour, de même que l'accueil en centre de jour ou en centre de soins de jour proposent un encadrement de soins adapté, une qualité et un confort de vie à nos aînés.



📍 La Résidence Quiétude

Situé sur le site de Montigny-le-Tilleul, ce bâtiment dispose de 124 chambres individuelles, d'une capacité de 20 à 35m², avec salle de bain privative.



📍 La Résidence Pierre Paulus

Située dans l'ancien hôpital de Châtelet, la résidence compte 122 lits répartis sur 5 niveaux.

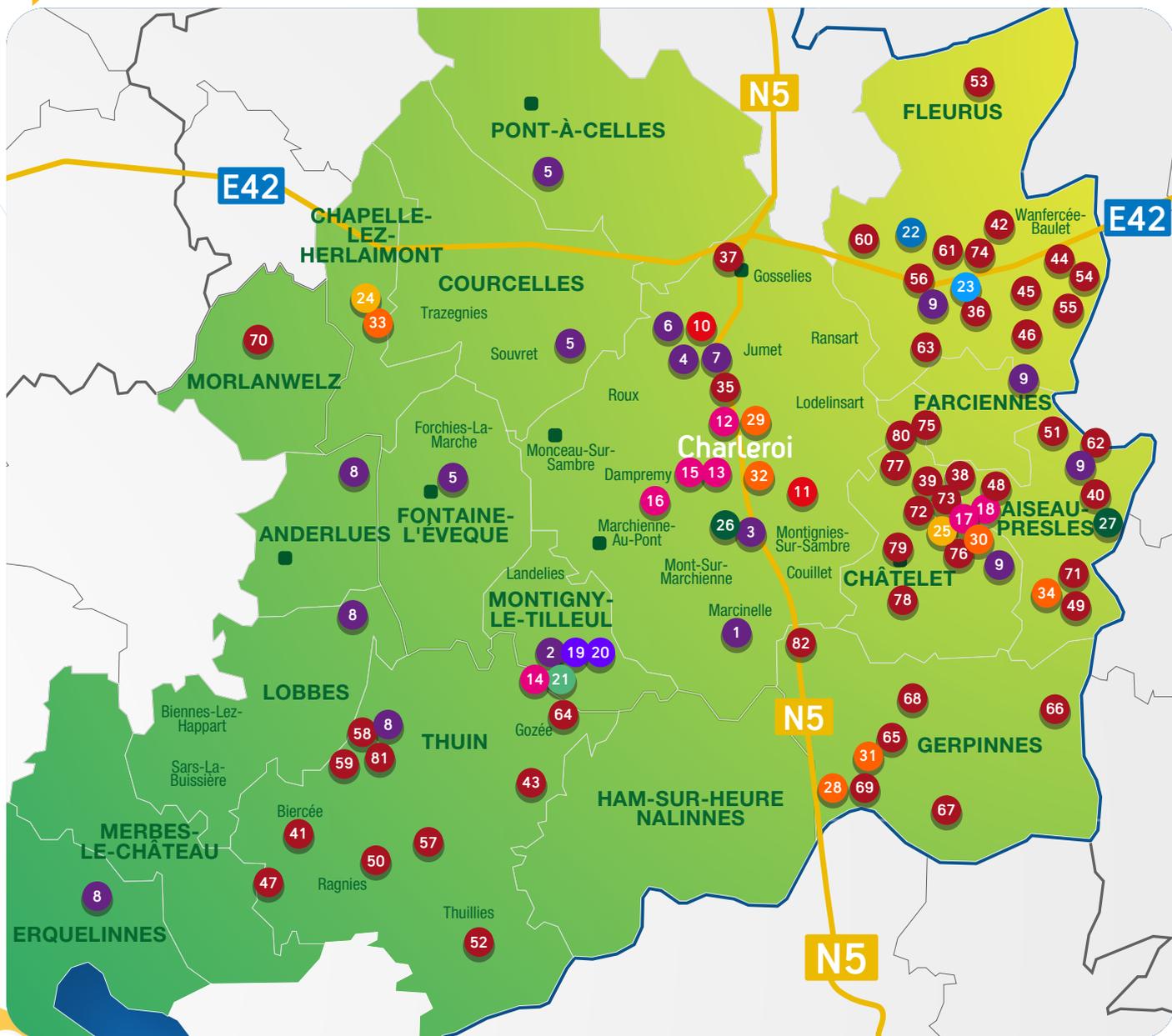


📍 La Résidence Heureux Séjour

Situé à Courcelles, ce bâtiment dispose de 93 chambres individuelles avec sanitaires et douche ainsi que 3 studios.



NOS DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS



- 1 Château Ligny
- 2 Les écoreuils
- 3 MADO
- 4 Mas
- 5 Pavillon J
- 6 S.R.G. Moussaillons
- 7 S.A. Le Rebond
- 8 Tu dis Jeunes
- 9 Visa Jeunes
- 10 S.R.U. Madeleine
- 11 S.R.U. Cité
- 12 L'Île aux Merveilles
- 13 Le Temps qui Passe
- 14 Les Bambis
- 15 Les Câlinous
- 16 Les Carabouyas
- 17 Les Marmouzets
- 18 Les Petits Aventuriers
- 19 Formations et Ressources
- 20 SAEMD
- 21 Parrainage
- 22 Auberge Maréchal Ney
- 23 MENA
- 24 Chapelle-lez-Herlaimont
- 25 Les petits aventuriers
- 26 RNCEB
- 27 Salle Le Relais
- 28 Bertransart
- 29 Bon Air
- 30 Casa Locale
- 31 Flaches
- 32 Garenne
- 33 Les Aristo l'Chats
- 34 Temps de la récré
- 35 Athénée Royal de Jumet
- 36 Athénée Royal Jourdan
- 37 Athénée Royal Les Marlaire
- 38 Athénée Royal Pierre Paulus
- 39 Athénée Royal René Magritte
- 40 Ecole Communale d'Aiseau-Centre
- 41 Ecole Communale de Biercée
- 42 Ecole Communale de Fleurus Centre
- 43 Ecole Communale de Gozée Tilleul
- 44 Ecole Communale de la Drève
- 45 Ecole Communale de Lambusart maternelle
- 46 Ecole Communale de Lambusart primaire
- 47 Ecole Communale de Leers-et-Fosteau
- 48 Ecole Communale de Pont-De-Loup
- 49 Ecole Communale de Presles
- 50 Ecole Communale de Ragnies
- 51 Ecole Communale de Roselies
- 52 Ecole Communale de Thuillies
- 53 Ecole Communale de Wagnelée
- 54 Ecole Communale de Wanfercée-Baulet Centre
- 55 Ecole Communale de Wanfercée-Baulet Pastur
- 56 Ecole Communale de Wangenies
- 57 Ecole Communale des Bienheureux (Biesme-Sous-Thuin)
- 58 Ecole Communale des Carrières (Waibes)
- 59 Ecole Communale des Quatre Vents (Maladie)
- 60 Ecole Communale d'Heppignies
- 61 Ecole Communale d'Orchies
- 62 Ecole Communale du Futur Simple
- 63 Ecole Communale du Vieux-Campinaire
- 64 Ecole Communale en couleurs (Gozée-là-Haut)
- 65 Ecole Communale Henri Deglume (Flaches)
- 66 Ecole Communale Les Cariotis (Gougnes)
- 67 Ecole Communale Les Cariotis (Hymée)
- 68 Ecole Communale Octave Pirmez (Lausprelle)
- 69 Ecole fondamentale autonome de la Communauté Française de Bertransart
- 70 Ecole fondamentale provinciale d'Application
- 71 Ecole Libre de Saint-Joseph
- 72 Ecole Libre Sainte-Marie
- 73 Ecole Libre Sainte-Thérèse
- 74 Ecole Libre Saint-Laurent
- 75 Groupe scolaire communal " Destrée "
- 76 Groupe scolaire communal " Grand Chêne "
- 77 Groupe scolaire communal Hayettes-Solvay Implantation " Hayettes "
- 78 Groupe scolaire communal Hayettes-Solvay implantation " Solvay " (Bouffloux)
- 79 Groupe scolaire communal implantation " Boubier "
- 80 Groupe scolaire communal Implantation " Sart-Allet "
- 81 Institut du Sacré-Coeur
- 82 Institut Notre-Dame de Loverval

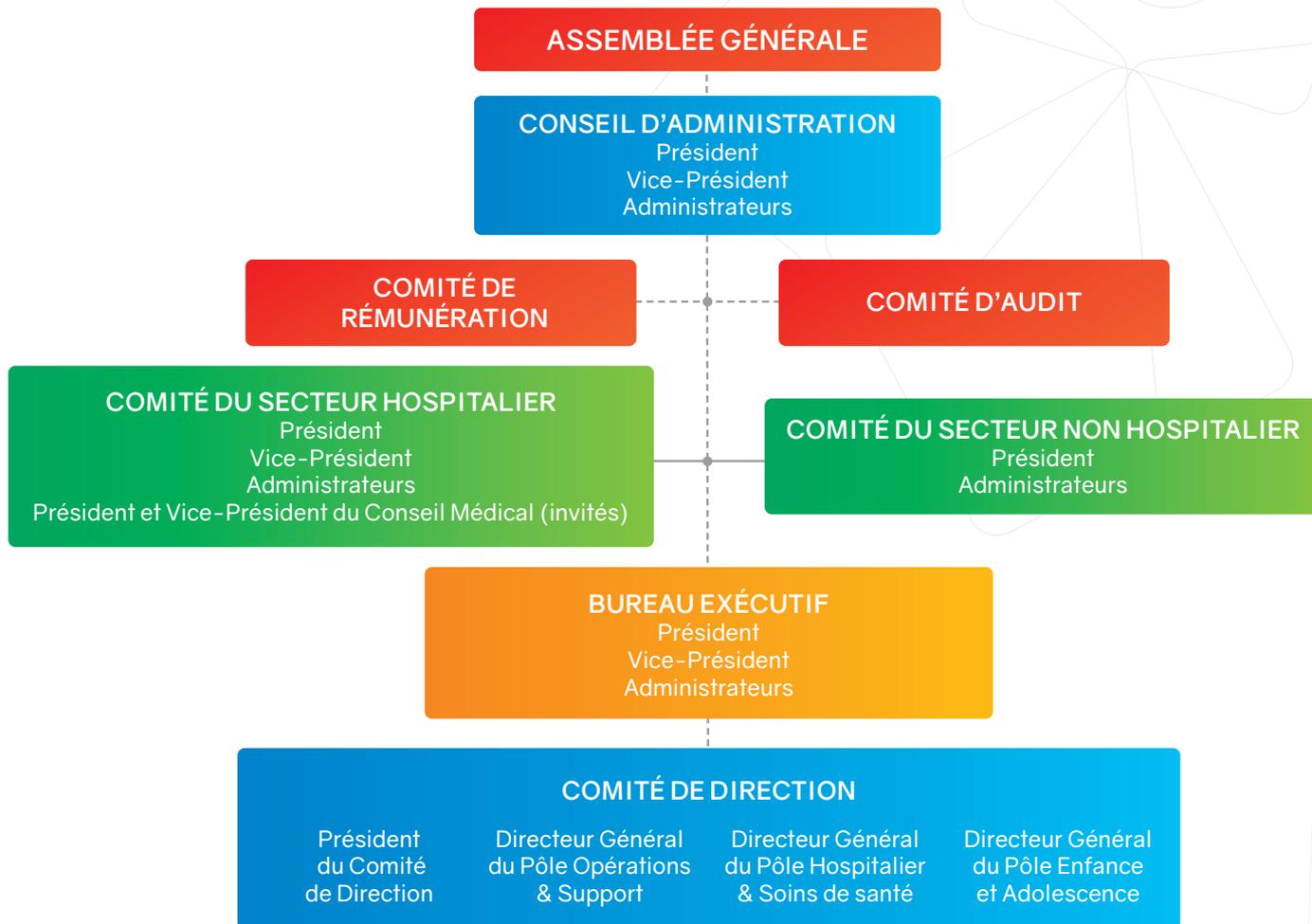


3

ORGANIGRAMMES



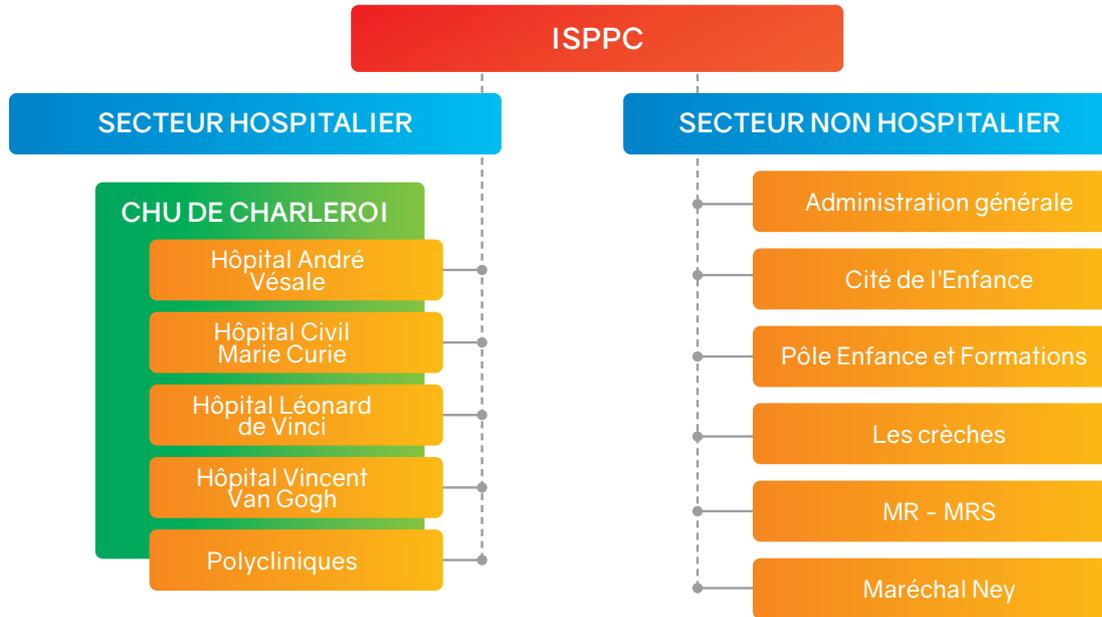
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE L'ISPPC ORGANES DE GESTION



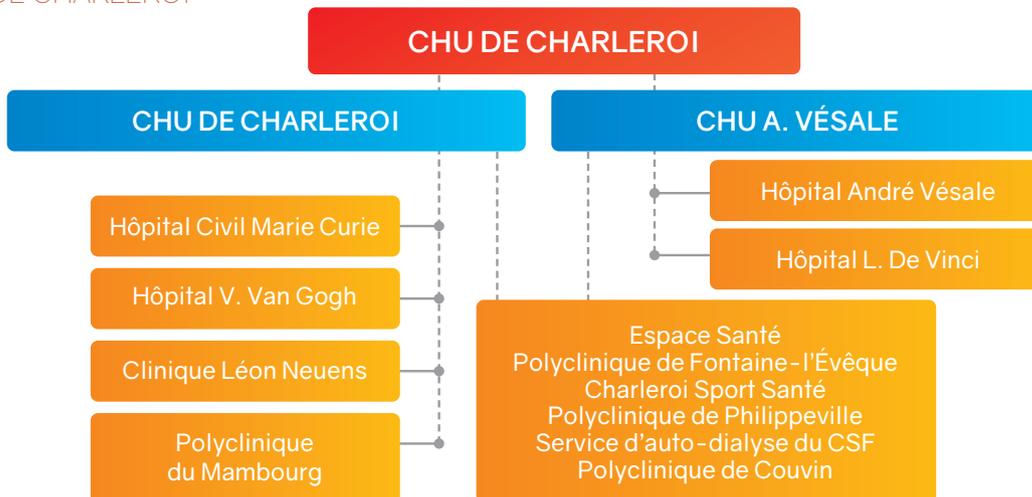
Le Président du Comité de Direction, titulaire de la fonction dirigeante, est invité permanent aux organes de gestion de l'intercommunale, conformément au CDLD (Code de la Démocratie locale de Décentralisation).

SECTEURS ET DIVISIONS DE L'ISPPC

Les comptes de l'ISPPC sont présentés globalement , par secteur  et, en matière de résultats, par division d'exploitation .



CHU DE CHARLEROI



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE L'ISPPC (AU 31.12.2022)



QUI SOMMES-NOUS ?

4

INFORMATIONS LÉGALES ET STATUTAIRES



LES STATUTS

L'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi (ISPPC) est une association de communes régie par le CDLD. L'ISPPC est une personne morale de droit public n'ayant pas de caractère commercial qui a adopté la forme de la société coopérative (n° d'entreprise 0216.377.108).

Son siège social est établi au Boulevard Zoé Drion n°1, à 6000 Charleroi. La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers, la création et l'exploitation de tous établissements ou service à caractère médical et/ou social, tels que services résidentiels et/ou non résidentiels s'offrant à héberger ou aider des jeunes, des personnes âgées ou toutes autres personnes nécessitant une aide dans le domaine médico-social, hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, consultations prénatales, consultations des nourrissons, crèches-garderies d'enfants, services de médecine préventive, services d'inspection médicale scolaire, services d'inspection médicosportive, écoles pour services d'aide aux jeunes, classes de mer, écoles de formation du personnel paramédical, ainsi que l'organisation de l'accueil extra-scolaire, des centres de vacances et toutes activités liées à l'Adolescence et à l'Enfance.

La société aura également pour objet le développement d'activités extra-hospitalières telles que l'organisation de formations, la réalisation d'édifices dans le domaine médical, d'études d'analyses statistiques, la qualité, la gestion hospitalière, ...

Elle peut apporter directement ou indirectement toute aide scientifique, technique, administrative ou comptable et toute aide en prêt de matériel, toute aide humaine dans tous les domaines de l'activité médicale et paramédicale, aucun d'eux n'étant excepté.

Le capital social est illimité. La part fixe du capital est d'un million cent quatre-vingt-huit mille euros nonante-deux cents. Les associés de l'intercommunale se répartissent de la manière suivante :

Associés	Nbre de parts souscrites	Nbre de parts libérées	Valeur €
Aiseau-Presles	28.770	28.770	71.318,97
Charleroi	759.181	759.181	1.881.960,54
Châtelet	125.834	125.834	311.934,34
Courcelles	99.696	99.696	247.139,93
Farciennes	43.486	43.486	107.798,98
Fleurus	46.807	46.807	116.031,52
Fontaine-l'Évêque	57.319	57.319	142.090,09
Gerpennes	25.825	25.825	64.018,50
Ham-sur-Heure	8.487	8.487	21.038,72
Montigny-le-Tilleul	22.223	22.223	55.089,38
Pont-à-Celles	18.900	18.900	46.851,88
CPAS Courcelles	1	1	2,48
CPAS de Charleroi	1	1	2,48
Province du Hainaut	7.500	7.500	18.592,01
ULB	1	1	2,48
Totaux	1.244.031	1.244.031	3.083.872,3

L'ISPPC a trois catégories de parts sociales :

- A** les parts "A" attribuées aux communes,
- B** les parts "B" attribuées aux associés de droit public,
- C** les parts "C" attribuées aux associés de droit privé.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale représente l'universalité des propriétaires de parts sociales et ses décisions les engagent tous. Les associés ont à l'Assemblée Générale une voix par part. Chaque associé a droit à cinq délégués – sauf l'ULB qui n'a droit qu'à un délégué. En 2022, l'ISPPC a tenu ses assemblées générales : les 30 juin et 22 décembre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu des statuts, l'ISPPC est administrée par un Conseil d'Administration de 19 membres nommés par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'intercommunale. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi et les statuts est de sa compétence. Le Conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes.

En 2022, le Conseil d'Administration a tenu 14 réunions.

CA - 10/01/2022				CA - 07/02/2022			
	Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick	X			Vanderlick	X		
Boeckeaert		X	non	Boeckeaert	X		oui
Daspremont	X		oui	Daspremont		X	non
Preumont	X		oui	Preumont	X		oui
Raptis	X		oui	Raptis	X		oui
Barbet	X		oui	Barbet	X		oui
Bonnet	X		oui	Bonnet	X		oui
Demaret VP	X			Demaret VP	X		
D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui
Fekrioui	X		oui	Fekrioui	X		oui
Fotia	X		oui	Fotia	X		oui
Gaparata		X	non	Gaparata	X		oui
Massart	X		oui	Massart	X		oui
Marchal		X	non	Marchal		X	non
Mouftaki	X		oui	Mouftaki	X		oui
Stilmant	X		oui	Stilmant	X		oui
Tuftolomondo	X		oui	Tuftolomondo	X		oui
Mavroudakis	X		oui	Mavroudakis	X		oui
Tzanelatos		X	non	Tzanelatos		X	non
Dehon		X	non	Dehon	X		oui

CA - 07/03/2022				CA - 19/04/2022			
	Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick	X			Vanderlick	X		
Boeckeaert	X		oui	Boeckeaert		X	non
Daspremont	X		oui	Daspremont	X		oui
Preumont	X		oui	Preumont	X		oui
Raptis	X		oui	Raptis	X		oui
Barbet	X		oui	Barbet		X	non
Bonnet		X	non	Bonnet	X		oui
Demaret VP	X			Demaret VP	X		
D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui
Fekrioui		X	non	Fekrioui	X		oui
Fotia	X		oui	Fotia		X	non
Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui
Massart	X		oui	Massart	X		oui
Marchal		X	non	Marchal		X	non
Mouftaki	X		oui	Mouftaki	X		oui
Stilmant	X		oui	Stilmant	X		oui
Tuftolomondo		X	non	Tuftolomondo	X		oui
Mavroudakis		X	non	Mavroudakis	X		oui
Tzanelatos		X	non	Tzanelatos	X		oui
Dehon	X		oui	Dehon		X	non

CA - 16/05/2022				CA - 13/06/2022				CA - 05/09/2022				CA - 03/10/2022			
	Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick	X			Vanderlick	X			Vanderlick	X			Vanderlick	X		
Boeckeaert	X		oui	Boeckeaert		X	non	Boeckeaert	X		oui	Boeckeaert	X		oui
Daspremont	X		oui	Daspremont	X		oui	Daspremont	X		oui	Daspremont		X	non
Preumont	X		oui	Preumont		X	non	Preumont		X	non	Preumont	X		oui
Raptis	X		oui	Raptis	X		oui	Raptis		X	non	Raptis	X		oui
Barbet	X		oui	Barbet	X		oui	Barbet	X		oui	Barbet		X	non
Bonnet	X		oui	Bonnet		X	non	Bonnet	X		oui	Bonnet	X		oui
Demaret VP	X			Demaret VP		X		Demaret VP		X		Demaret VP		X	
D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui
Fekrioui	X		oui	Fekrioui	X		oui	Fekrioui	X		oui	Fekrioui	X		oui
Fotia	X		oui	Fotia	X		oui	Fotia	X		oui	Fotia	X		oui
Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui
Massart	X		oui	Massart	X		oui	Massart	X		oui	Massart	X		oui
Marchal	X		oui	Marchal	X		oui	Marchal		X	non	Marchal	X		oui
Mouftaki	X		oui	Mouftaki	X		oui	Mouftaki	X		oui	Mouftaki	X		oui
Stilmant		X	non	Stilmant	X		oui	Stilmant		X	non	Stilmant		X	non
Tuñolomondo		X	non	Tuñolomondo		X	non	Tuñolomondo		X	non	Tuñolomondo		X	non
Mavroudakis	X		oui	Mavroudakis	X		oui	Mavroudakis	X		oui	Mavroudakis	X		oui
Tzanetatos		X	non	Tzanetatos	X arrivé à 18h29		non	Tzanetatos	X		oui	Tzanetatos	X		oui
Dehon		X	non	Dehon	X		oui	Dehon	X		oui	Dehon		X	non

Démission de Mr A. Stilmant actée le 05.09.22

CA - 30/06/2022 ouvert au public				CA - 30/06/2022				CA Extraordinaire - 18/10/2022				CA Extraordinaire - 27/10/2022			
	Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick	X			Vanderlick	X			Vanderlick	X			Vanderlick	X		
Boeckeaert	X		oui	Boeckeaert	X		oui	Boeckeaert	X		oui	Boeckeaert		X	non
Daspremont	X		oui	Daspremont	X		oui	Daspremont	X		oui	Daspremont	X		oui
Preumont	X		oui	Preumont	X		oui	Preumont	X		oui	Preumont	X		oui
Raptis	X		oui	Raptis	X		oui	Raptis	X		oui	Raptis	X		oui
Barbet	X		oui	Barbet	X		oui	Barbet	X		oui	Barbet	X		oui
Bonnet	X		oui	Bonnet	X		oui	Bonnet	X		oui	Bonnet		X	non
Demaret VP		X		Demaret VP	X			Demaret VP	X			Demaret VP		X	
D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui
Fekrioui		X	non	Fekrioui		X	non	Fekrioui	X		oui	Fekrioui		X	non
Fotia	X		oui	Fotia	X		oui	Fotia	X		oui	Fotia	X		oui
Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui
Massart	X		oui	Massart	X		oui	Massart	X		oui	Massart	X		oui
Marchal		X	non	Marchal		X	non	Marchal		X	non	Marchal	X		oui
Mouftaki	X		oui	Mouftaki	X		oui	Mouftaki		X	non	Mouftaki	X		oui
Stilmant		X	non	Stilmant		X	non	Stilmant		X	non	Stilmant		X	non
Tuñolomondo		X	non	Tuñolomondo		X	non	Tuñolomondo		X	non	Tuñolomondo		X	non
Mavroudakis		X	non	Mavroudakis		X	non	Mavroudakis		X	non	Mavroudakis		X	non
Tzanetatos	X		oui	Tzanetatos	X		oui	Tzanetatos	X		non	Tzanetatos	X		oui
Dehon		X	non	Dehon		X	non	Dehon		X	non	Dehon		X	non

CA - 08/11/2022				CA - 05/12/2022			
	Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick	X		non	Vanderlick	X		oui
Boeckaert		X	non	Boeckaert	X		oui
Daspremont	X		oui	Daspremont	X		oui
Preumont	X		oui	Preumont		X	non
Raptis	X		oui	Raptis	X		oui
Barbef	X		oui	Barbef	X		oui
Bonnet		X	non	Bonnet	X		oui
Demaret VP	X départ à 20h02			Demaret VP	X		
D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui
Fekrioui	X départ à 20h02		non	Fekrioui	X		oui
Folia	X		oui	Folia	X		oui
Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui
Massart	X		oui	Massart	X		oui
Marchal		X	non	Marchal	X		oui
Mouftaki	X		oui	Mouftaki		X	non
Tuttofomondo		X	non	Tuttofomondo		X	non
Mavroudakis	X		oui	Mavroudakis	X		oui
Tzanetatos	X arrivée à 18h50		non	Tzanetatos		X	non
Dehon		X	non	Dehon		X	non

Démission H. Dehon mail du 30.11.22

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération émet, après en avoir informé le Conseil d'Administration, des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration. Il propose au Conseil d'Administration une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'Administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs.

Le Comité de rémunération au 31 décembre 2022 est composé comme suit :

Comité de rémunération

Président	BOECKAERT Anne-Marie
Administrateurs	FEKRIQUI Mohamed
	MASSART Daniel
	MARCHAL Marcellin
	DEMARET Lucie
Invité permanent	DORIGATTI Michel

AUTRES INSTANCES

LE COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

L'Assemblée Générale du 23 décembre 2021 a procédé à la désignation du bureau de révisorat S.C.R.L. RSM INTERAUDIT sis Chaussée de Waterloo, 1151 à 1180 Bruxelles pour les années comptables 2022-2023 et 2024.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau exécutif est responsable de la préparation des dossiers présentés au Conseil d'Administration.

Le Bureau exécutif a pouvoir de décisions, dans les limites des prescriptions fixées par la législation et par le Conseil d'Administration.

Cette délégation ne vise pas les marchés publics ayant un objet de stratégie institutionnelle.

Le Bureau exécutif a notamment les compétences suivantes :

- Pour la passation, l'exécution, l'attribution et le décompte de marchés publics :
 - de travaux, fournitures et services, à partir de 31.000 euros HTVA nécessaires au fonctionnement de l'Intercommunale et à l'exercice courant de ses missions. Cette délégation ne vise pas les marchés publics ayant un objet de stratégie institutionnelle.
 - de désignation d'avocats ;
 - de désignation de notaire ;
 - d'huissier de justice ;
 - de certains marchés financiers ;
 - de certains marchés de pharmacie ;
 - découlant du « in house » ;
 - donations de matériel / mobilier ;
 - ventes de matériel / mobilier.

- Pour l'établissement d'une liste des tarifs de prestations, de services et de la fixation du prix des hébergements au sein des maisons de repos de l'institution.
- Pour la conclusion des conventions sauf celles dont l'objet social touche à la stratégie institutionnelle et/ou la santé publique.
- Pour répondre à des appels d'offres, excepté s'il s'agit d'une matière qui concerne la stratégie institutionnelle et/ou la santé publique.

Le Bureau Exécutif au 31 décembre 2022 est composé comme suit :

Président	VANDERLICK Daniel
Vice-président	DEMARET Lucie
Administrateurs	DASPREMONT Françoise PREUMONT Jean-Philippe Dr RAPTIS Karalabos
Invité permanent	DORIGATTI Michel
Invités	MONACO Bruno Dr FLAMAND Frédéric MULAS Alberto

En fonction des matières spécifiques, le Bureau peut inviter les membres du Comité de Direction.

BE - 08/06/2022				BE - 22/06/2022			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X départ à 10h20		non	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.		X	non	Daspremont F.		X	non
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 31/08/2022				BE - 14/09/2022			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 28/09/2022				BE - 12/10/2022			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.		X	non
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.		X	non	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 26/10/2022				BE - 09/11/2022			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.		X	non	Daspremont F.		X	non
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 23/11/2022				BE - 07/12/2022			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 21/12/2022			
	Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		non

Mr K. Raptis pas rémunéré

BE - 19/01/2022				BE - 02/02/2022			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 16/02/2022				BE - 16/03/2022			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 30/03/2022				BE - 27/04/2022			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.		X	non	Daspremont F.		X	non
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

LE COMITÉ DE DIRECTION



DORIGATTI Michel
Président du Comité de Direction



MONACO Bruno
Directeur Général du Pôle Opérations & Support



Dr FLAMAND Frédéric
Directeur Général du Pôle Hospitalier & Soins de santé



MULAS Alberto
Directeur Général du Pôle Enfance et Adolescence

Le Conseil d'Administration a conféré la gestion journalière de l'Intercommunale au Président du Comité de Direction ou à tout membre dudit Comité par délégation.

LE COMITÉ D'AUDIT

Chaque intercommunale constitue un comité d'audit au sein de son conseil d'administration.

Le conseil d'administration définit les missions du comité d'audit, lesquelles comprennent notamment les missions suivantes :

- 1° la communication au conseil d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus;
- 2° le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité;
- 3° le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité;

En date du 31.12.2022, le comité d'audit était composé comme suit :

Président	D'HOLLANDER Philippe
Membre	TUTTOLOMONDO Jean-Louis
	FOTIA Dominique
	FEKRIOUI Mohamed
Secrétaire	GAPARATA Théo

Comité d'audit 11/05/2022

	Présents	Excusés	Jetons
D'HOLLANDER Philippe	X		oui
FOTIA Dominique	X		oui
FEKRIOUI Mohamed	X		oui
TUTTOLOMONDO J-L		X	non
GAPARATA Th	X		oui

Comité d'audit 07/11/2022

	Présents	Excusés	Jetons
D'HOLLANDER Philippe	X		oui
FOTIA Dominique	X		oui
FEKRIOUI Mohamed	X		oui
TUTTOLOMONDO J-L		X	non
GAPARATA Th	X		oui

LES COMITÉS LÉGAUX

Les comités suivants existent également au sein du CHU de Charleroi, conformément à différentes législations : le comité d'hygiène hospitalière, la commission médico-pharmaceutique, la commission de matériel médical, le comité de transfusion hospitalière, le comité d'éthique, le comité permanent de concertation gestionnaire médecine hospitalier, le groupe de gestion de l'antibiothérapie.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

La loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les organisations syndicales des membres relevant de ces autorités institue un régime de relations collectives et précise les prérogatives des organisations syndicales.

Depuis le 15 janvier 2002, toute organisation syndicale qui siège dans les comités des services publics fédéraux, communautaires et régionaux est reconnue comme organisation syndicale représentative. Dès lors, trois organisations syndicales sont représentées à l'ISPPC.

En 2022, le Comité de Concertation s'est réuni à 8 reprises et le Comité de Négociation à 11 reprises.

CGSP	Rita MARULLO, Nawel CHEFFI et Valérie DUCLOS
CSC secteur public	Muriel CLAIRFAYT, Bénédicte BRINE et Tiziana FILIPOZZI
SLFP	Generoso BUONO, Fabian BRONCKART, Aurélie DE SMET, Estel OPPENBROUWER et Thierry RUELE



BILANS D'ACTIVITÉS

1

BILAN DU SECTEUR HOSPITALIER

CHIFFRES-CLÉS DU CHU DE CHARLEROI

SÉJOURS HOSPITALIERS

Évolution des admissions (y compris transferts aigus/sp) :

Le nombre total d'admissions augmente de + 2,82 % par rapport à 2021 mais demeure significativement inférieur à l'activité de l'année 2019.

L'augmentation d'activité est particulièrement marquée pour la chirurgie de jour (+ 9,35 %).

Évolution des journées produites :

Le nombre total de journées produites augmente de + 0,46 % par rapport à 2021.

Ce constat est commun à tous les secteurs, à l'exception des lits SP (- 0,84%) et des lits Psychiatrie (-9,10%).

Cet indicateur est à mettre en parallèle avec les admissions qui sont en progression.

	2019	2021	2022	Ecart 2022 - 2021	Ecart 2022 - 2021 %
TOTAL	44.357	41.211	42.372	1.161	2,82 %
Aigus	27.428	24.742	25.440	692	2,80 %
Mère enfant	4.608	4.523	4.608	85	1,88 %
SP	1.814	1.622	1.546	-76	-4,69 %
Psychiatrie	3.954	3.708	3.550	-158	-4,26 %
Chirurgie de jour	6.553	6.616	7.228	618	9,35 %

	2019	2021	2022	Ecart 2022 - 2021	Ecart 2022 - 2021 %
TOTAL	330.113	274.760	276.017	1.257	0,46 %
Aigus	164.459	138.899	144.489	5.584	4,02 %
Chirurgie de jour	6.554	6.614	7.228	620	9,38 %
Mère-Enfant	16.288	15.910	16.587	677	4,26 %
Psychiatrie	64.346	56.589	51.442	-5.147	-9,10 %
SP	78.466	56.748	56.271	-477	-0,84 %

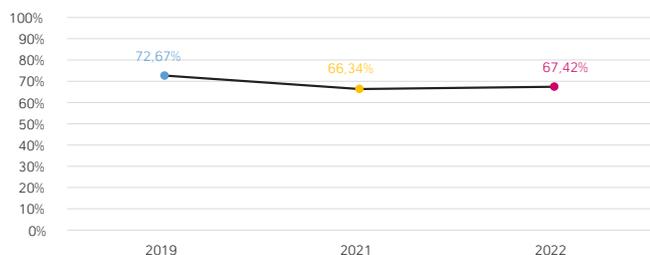


Évolution des taux d'occupation (lits agréés ouverts) :

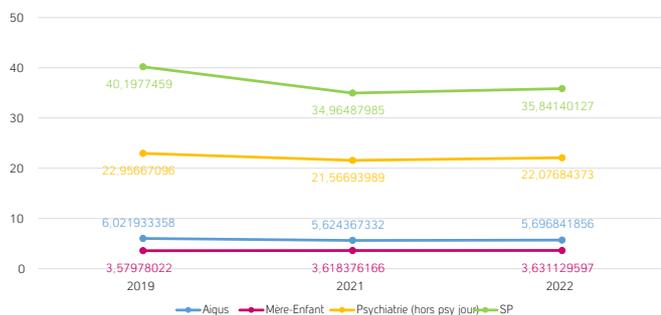
Le taux d'occupation global augmente par rapport à l'année 2021. Le secteur SP présente la plus forte progression, soit + 4,08 %.

	2019	2021	2022	Ecart 2022 - 2021 %
TOTAL	72,67 %	66,34 %	67,42 %	1,08 %
Aigus	67,41 %	64,61 %	64,37 %	-0,24 %
Mère-Enfant	44,37 %	49,53 %	51,64 %	2,11 %
Psychiatrie	82,83 %	73,73 %	77,54 %	3,82 %
SP	92,26 %	71,87 %	75,94 %	4,08 %

Évolution des durées moyennes de séjour :

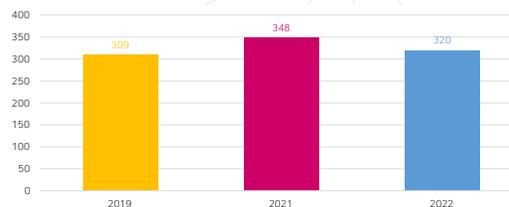


Les durées moyennes de séjour ont augmenté dans tous les indices de lits par rapport à 2021, mais demeurent inférieures à 2019 à l'exception du secteur mère-enfant.



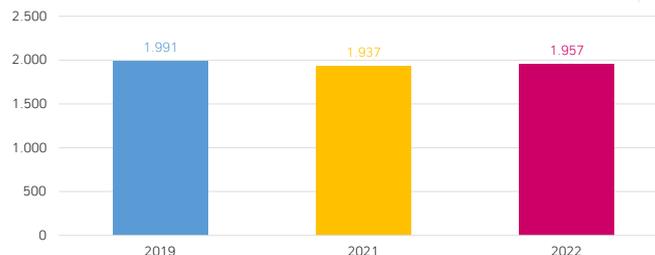
Évolution des mises en observation dans le secteur psychiatrique du CHU de Charleroi (en application de la législation relative à la protection des malades mentaux - Loi du 26 juin 1990) :

L'activité de prise en charge des mises en observation, qui constitue une mission de service public, diminue entre 2022 et 2021 (- 8,05%).



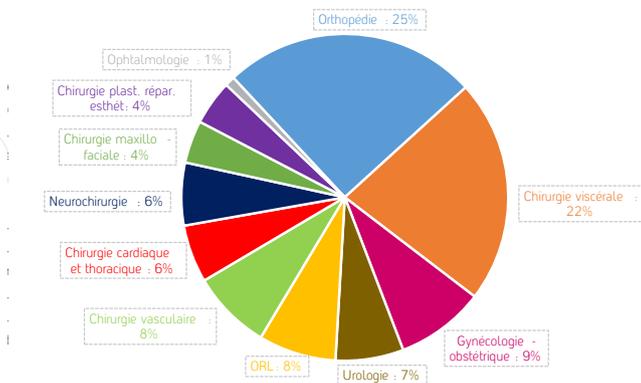
Évolution des accouchements :

L'activité obstétricale tend à augmenter en 2022 (+ 1,03%). Rappelons la fermeture des unités de maternité et de pédiatrie au CHU Vésale au 1^{er} août 2019.



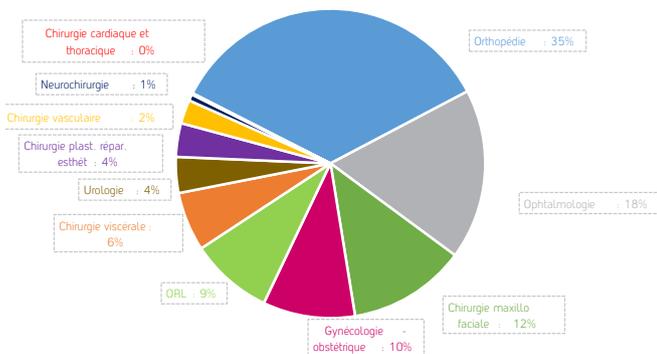
Répartition des actes chirurgicaux en hospitalisation classique :

En 2022, le top 3 de l'activité chirurgicale en hospitalisation classique concerne l'orthopédie, la chirurgie viscérale et la gynécologie-obstétrique.



Répartition des actes chirurgicaux en hospitalisation de jour :

En 2022, le top 3 de l'activité chirurgicale en hospitalisation de jour concerne l'orthopédie, l'ophtalmologie et la chirurgie maxillo-faciale.



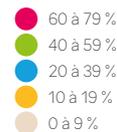
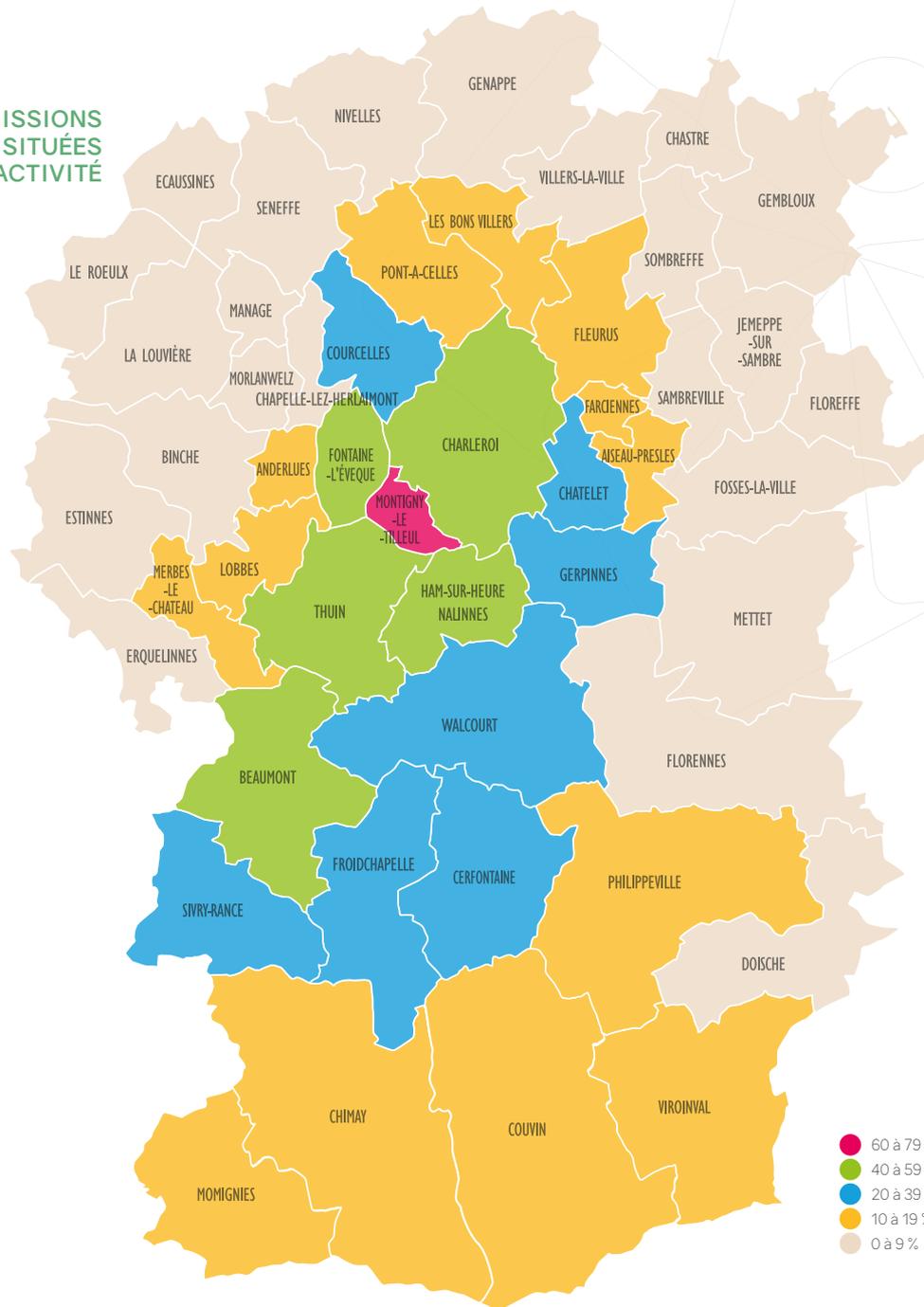
Comparaison des lits justifiés et des lits agréés (hors lits Sp) :

En 2021 et 2022 les hôpitaux étaient financés sur base de l'activité médicale 2019.

On constate sur les deux CHU un nombre de lits justifiés inférieur au nombre de lits agréés ouverts, notamment en indice D.



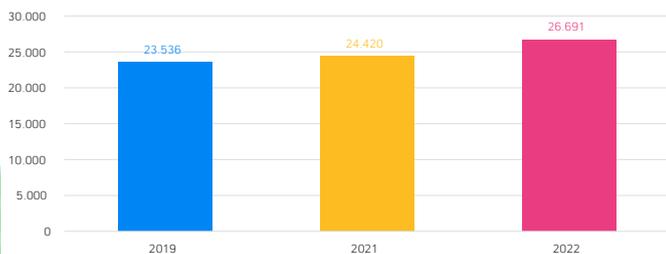
**POURCENTAGE D'ADMISSIONS
DANS LES COMMUNES SITUÉES
DANS LA ZONE D'ATTRACTIVITÉ
DE NOS SITES EN 2020 :**



ACTIVITÉS MÉDICALES AMBULATOIRES

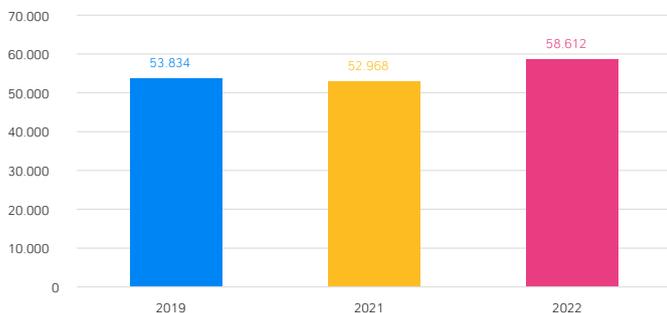
Évolution des forfaits (forfaits de groupe 1 à 7, douleur chronique, maxi et salle de plâtre) :

Les forfaits d'hospitalisation de jour médicale ont augmenté de 9,30 % en 2022 par rapport à 2021.



Évolution des dialyses (hospitalières et extra-hospitalières) :

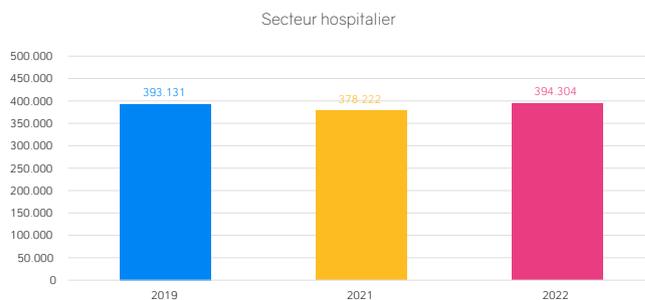
L'activité néphrologique augmente de 10,66 % en 2022.



Évolution du nombre de consultations :

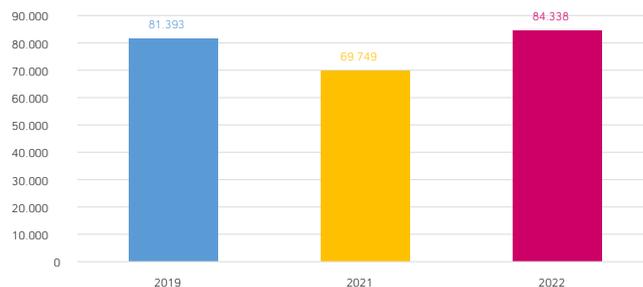
Le secteur ambulatoire présente un nombre de consultations en augmentation sur tous les sites (+ 4,25 %).

Les données présentées comprennent les polycliniques extérieures (Couvin, Fontaine et Philippeville).



Évolution du nombre de passages aux urgences :

Le nombre de passages aux urgences (patients internes et externes) augmente de + 20,92 % par rapport à l'année 2021.



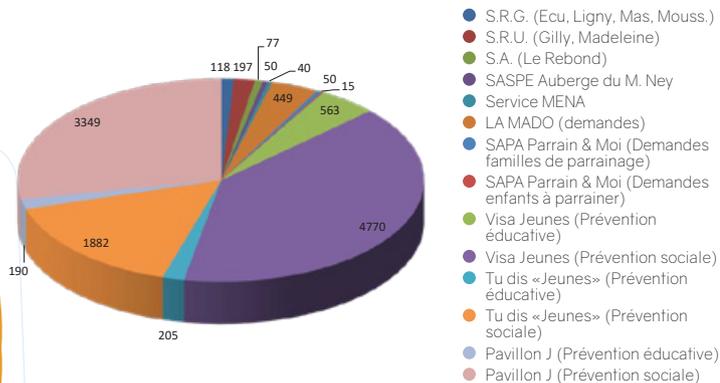
2

BILAN DU SECTEUR NON HOSPITALIER



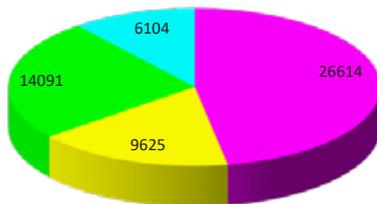
LA CITÉ DE L'ENFANCE

Nombre de jeunes ou familles concernés en 2021 : 23.270



Nombre de prises en charge : 56.434 journées

- S.R.G. (Cité + Moussaillons)
- S.A. (Le Rebond)
- SASPE Auberge M. Ney
- S.R.U. (Cité + Madeleine)



Taux d'occupation globale : 95,44 %

Taux d'occupation par service :

- S.R.G. (Cité + Moussaillons) : 95,94 %
- S.A. (Le Rebond) : 90,93 %
- SASPE Auberge M. Ney : 97,15 %
- S.R.U. (Cité + Madeleine) : 98,37 %

LE PÔLE ENFANCE ET FORMATIONS

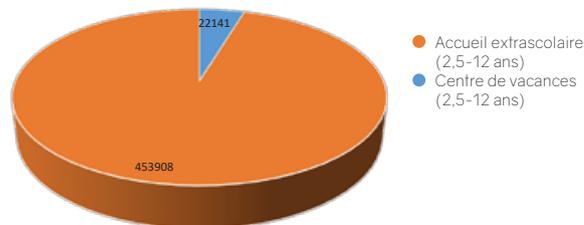
Il s'agit des présences subsidiées :

Accueil extrascolaire (2.5-12 ans) : 453 908

453 908 présences d'enfants annuelles (matin et/ou soir sur 185 jours scolaires = 2453 présences journalières dans 50 écoles, soit une moyenne de 49 enfants par jour et par école).

Centres de vacances (2.5-12 ans) : 22 141

22 141 présences journalières d'enfants accueillis dans nos centres de vacances pendant les 13 semaines de congés scolaires, en moyenne 378 enfants chaque semaine.



Centre d'Accueil d'Urgence de Jumez

LES CRÈCHES

Taux d'occupation des crèches

	Nbre de places	Nbre de contrats	Taux d'occupation réel (en pourcentage)			
			2019	2020	2021	2022
Le Temps qui Passe	46	61	80,94	82,55	80,31	73,49
Les Bambis	112	157	96,3	96,46	95,69	101,29
Les Calinous	114	150	90,7	85,84	91,38	90,05
Les Carabouyas	42	80	119,24	109,1	109,72	110,39
Les Marmouzets	28	40	94,18	90,66	93,65	99,90
Les Petits Aventuriers	14	20		59,69	68,8	66,22
L'Île aux Merveilles	98	144	51,66	94,81	101,54	98,55

Le taux d'occupation de la crèche « L'Île aux Merveilles » est en baisse de 3 %, ce qui est lié aux nombreux contrats à horaires variables (53 % des parents ne connaissent pas et donc ne peuvent communiquer leur horaire au mois : personnel hospitalier principalement de l'Hôpital Marie Curie). C'est ainsi que dans le cas d'un contrat variable de 3 jours/semaine, nous devons bloquer 1 place 5 jours/semaine sans savoir précisément quel(s) jour(s) viendra l'enfant.

Nous ne pouvons donc plus prendre davantage de contrats sans risquer de dépasser la capacité autorisée par l'ONE dans le cas où tous les enfants en contrats variables seraient présents les mêmes jours de la semaine.

Nombre de journées et d'absences prévues au sein des crèches en 2021

	Absences justifiées (1)				Absences injustifiées (2)				Journées (3)							
									Journées complètes				Demi-journées			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Le Temps qui Passe	2.346	4.532	2.786	2.617	444	248	399	313	5.528	4.225	5.289	4.672	1.587	1.302	1.872	1.704
Les Bambis	6.571	11.327	7.622	7.335	378	306	271	487	16.154	12.418	15.808	17.148	2.885	2.415	2.747	2.311
Les Calinous	6.639	11.407	7.932	7.502	946	607	729	594	16.905	12.143	16.689	16.165	2.727	1.735	2.719	2.753
Les Carabouyas	3.139	4.794	3.301	3.240	349	365	225	261	8.359	6.469	7.560	7.458	2.279	1.136	1.990	1.902
Les Marmouzets	1.530	3.123	1.686	1.806	122	96	113	143	4.346	2.866	4.347	4.332	946	674	791	1.088
Les Petits Aventuriers		59	512	465		12	168	78		255	1.152	1.541		57	676	378
L'Île aux Merveilles	1.870	10.793	7.709	6.369	121	444	438	676	3.840	11.009	15.461	15.507	933	2.158	2.709	2.129

Nous constatons un nombre de présences 2022 quasi identique à 2021 (3), cependant il faut noter :

Que les absences injustifiées (2) sont facturées comme les présences,

Que 26 % des présences prévues, bien que justifiées (1) par un certificat médical ou une attestation sur l'honneur, ces ab-

sences représentent une charge principalement en terme de repas commandés qui ne peuvent être modifiés.

Nos demandes d'inscriptions en crèche sont en augmentation de 9 % mais les délais pour une entrée sont très longs, excepté pour les places réservées pour l'accueil d'urgence dans toutes les crèches et aux « Carabouyas » pour les réponses aux demandes d'accueil flexible (5h – 23h) .

Les causes détectées sont :

- ▶ La variabilité des horaires des parents,
- ▶ Le taux d'absences justifiées (certificat médical, refus de prise en charge de l'enfant par le milieu d'accueil pour raison de santé communautaire, situations de cas de force majeure et circonstances exceptionnelles),
- ▶ Le non-respect du contrat d'accueil,
- ▶ Les jours de la semaine demandés par les parents sont souvent pour les lundis, mardis et jeudis (les parents choisissant des temps de travail réduits les mercredis et vendredis), il y a des difficultés à satisfaire les demandes d'inscription en proposant les mercredis et vendredis.

Perspective : Atteindre un taux d'occupation maximum !

Nous avons établi un nouveau tableau d'inscriptions plus global et y avons intégré un pourcentage d'absentéisme de 10 %, la norme ONE d'encadrement s'appliquant à l'ensemble de la crèche.

Nous proposons aux parents demandeurs les mercredis et vendredis prioritairement.

Un travail est mené par les assistantes sociales afin de conscientiser davantage les parents au respect du contrat d'accueil.

Les justificatifs d'absences hors délai ne seront plus acceptés.

▶ LES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

Le département des aînés enregistre une hausse du taux d'occupation INAMI de 3.62% :

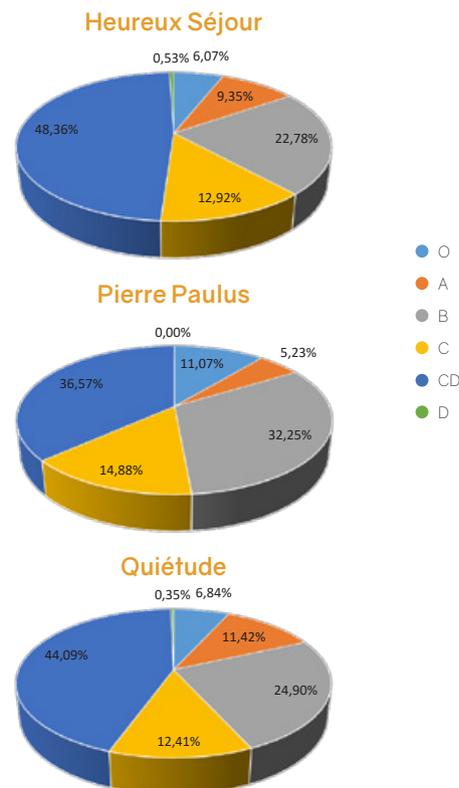
Le taux d'occupation INAMI de Pierre Paulus augmente

de 7%, rappelons que la résidence avait subi une perte d'environ 8% d'occupation depuis 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire. Le taux d'occupation de l'Heureux séjour augmente de 2.89%, quant à celui de quiétude, il reste stable.

La fréquentation moyenne des lits de court-séjour est de 67.68%, soit une augmentation de 15.52% par rapport à 2021 : 18.28% d'augmentation pour Pierre Paulus, 16.96% pour Quiétude et 11.32% pour l'Heureux Séjour.

CONCERNANT LES CHIFFRES

Taux d'occupation moyen par catégorie et par établissement
(Ces chiffres comprennent les courts séjours)



Les taux moyens d'occupation par catégorie de dépendance permettent d'apprécier le type de résidents hébergés dans les trois structures. Ces catégories sont attribuées selon les critères de « l'échelle de Katz ». Il y a une gradation dans le besoin de soins : le groupe « O » correspond aux pensionnaires les plus autonomes ; le groupe « A » représente les bénéficiaires dépendants pour se laver et/ou s'habiller ou désorientés dans le temps et dans l'espace ; le groupe « B » comprend les résidents dépendants pour se laver, s'habiller, les déplacements et/ou aller à la toilette ou désorientés dans le temps et dans l'espace, dépendants pour se laver et/ou s'habiller ; dans la catégorie « C » sont repris les bénéficiaires dépendants pour se laver, s'habiller, les déplacements, aller à la toilette, pour incontinence et pour manger. Les résidents de la catégorie « D » ont été diagnostiqués déments par un médecin spécialiste en neurologie, gériatrie ou psychiatrie, tandis que le « CD » caractérise des personnes totalement dépendantes pour tous les actes de la vie journalière, que ce soit au niveau physique et/ou psychique, comme listés ci-contre. Les établissements de l'ISPPC restent compétitifs en matière de prise en charge des personnes âgées très dépendantes (catégorie CD).





3

ACTEUR ÉCONOMIQUE

L'ISPPC est un acteur économique important dans la région ainsi qu'en Belgique.
En 2022, elle a contribué pour 160.189.113,79 € d'échanges commerciaux.

Ce montant se ventile de la façon suivante :

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS PAR RÉGION

	Nb Factures	%age Nb factures	Montant	%age Montant facturé
Tous les codes	75.483	100,00	160.189.113,79	100,00
Bruxelles Capitale	15.111	20,02	45.846.742,67	28,62
Flandre	34.343	45,50	57.942.093,97	36,17
Wallonie	20.571	27,25	49.644.733,98	30,99
Étranger	5.457	7,23	6.748.750,65	4,21

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS PAR PROVINCE

	Nb Factures	%age Nb factures	Montant	%age Montant facturé
Tous les codes	75.483	100,00	160.189.113,79	100,00
Anvers	5.969	7,91	9.933.999,02	6,20
Brabant Flamand	21.880	28,99	40.917.241,52	25,54
Brabant Wallon	4.331	5,74	11.940.392,14	7,45
Bruxelles Capitale	15.111	20,02	45.846.742,67	28,62
Flandre Occidentale	3.048	4,04	3.505.102,60	2,19
Flandre Orientale	3.446	4,57	3.585.750,83	2,24
Hainaut	8.730	11,57	19.325.647,65	12,06
Liège	5.270	6,98	14.031.193,85	8,76
Limbourg	613	0,81	2.078.028,83	1,30
Luxembourg	61	0,08	511.964,46	0,32
Namur	1.566	2,07	1.757.507,05	1,10
Etranger	5.457	7,23	6.748.750,65	4,21

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS SITUÉS DANS LES COMMUNES ASSOCIÉES ET QUOTE-PARTS SOCIALES

	%age Nb factures	%age Montant facturé	% part des associés
Communes associées	100,00	100,00	100,00
AISEAU PRESLES	1,40	0,65	2,33
CHARLEROI	74,60	69,82	61,40
CHATELET	6,04	20,03	10,18
COURCELLES	1,29	1,01	8,06
FARCIENNES	0,58	0,07	3,52
FLEURUS	5,67	2,32	3,79
FONTAINE L'EVEQUE	1,02	0,43	4,64
GERPINNES	1,38	0,31	2,09
HAM - SUR - HEURE/NALINNES	1,52	1,50	0,69
MONTIGNY - LE - TILLEUL	5,81	0,55	1,80
PONT A CELLES	0,69	3,32	1,53

4

POLITIQUE FINANCIÈRE



FLUX FINANCIERS

Les flux financiers au sein de l'ISPPC sont les suivants :

- les crédits court terme,
- les crédits long terme,
- les placements de trésorerie.

LES CRÉDITS COURT TERME

Pour financer son exploitation et pour préfinancer ses investissements, l'ISPPC a recours à trois formes de crédit court terme : des lignes de crédit, des billets de trésorerie et des avances sur placements.

Les deux dernières citées sont deux nouvelles formes apparues au sein de l'ISPPC en 2014.

Cette diversification des crédits court terme a permis à l'ISPPC de :

- Ne pas augmenter l'encours de ses lignes court terme classiques auprès des banques.
- Augmenter ses sources de financement.
- Réduire le coût de ses charges financières à court terme.
- Diversifier ses ressources de financement à court terme en se finançant directement dans le marché auprès d'investisseurs. Cette source de financement a certes l'avantage d'être moins coûteuse que des lignes de crédit à court terme, mais pourrait présenter l'inconvénient de ne pas trouver d'investisseurs sur le marché (ce qui a été le cas pour l'ISPPC en décembre 2022, depuis des investisseurs se sont manifestés)

Les crédits actuellement disponibles sont de 78.000.000 €, ils étaient de 113.900.000 € en 2021 affichant ainsi une diminution de 35.900.000 € qui s'explique par :

- ▶ En 2021, la mise à disposition par nos partenaires bancaires du complément de financement long terme dans le cadre de la construction de l'Hôpital Civil Marie Curie à hauteur de 28,6 millions d'€ a été conditionnée d'une part par la garantie des associés (prévue

statutairement) et par la limitation de la ligne de crédit court terme (non utilisée depuis 2020) à 32.500.000 € soit une diminution de 20.000.000 €,

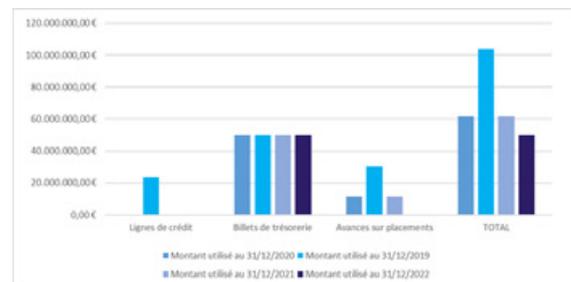
- ▶ Le remboursement d'une Branche 26 échue en 2022 à hauteur de 11.400.000 €
- ▶ Le renouvellement d'un billet de trésorerie à hauteur de 4.500.000 € n'a trouvé acquéreur qu'au début de l'année 2023 et non en décembre 2022 comme prévu.

Seuls les billets de trésorerie à hauteur de 45.500.000 € constituent la source de financement court terme, les lignes de crédits disponibles pour 32.500.000 € ne sont pas utilisées.

Le tableau ci-dessous illustre les crédits court terme disponibles et leurs utilisations en 2021 et 2022 :

	Montants disponibles en 2021	Montants disponibles au 31/12/2021	Montants utilisés au 31/12/2021	Montants disponibles au 31/12/2022	Montants utilisés au 31/12/2022
Lignes de crédit court terme	52.500.000 €	32.500.000 €	0 €	32.500.000 €	0 €
Ligne de crédit Beffius:	20.000.000 €	10.000.000 €	0 €	10.000.000 €	0 €
Ligne de crédit CB C:	20.000.000 €	13.500.000 €	0 €	13.500.000 €	0 €
Ligne de crédit ING:	12.500.000 €	9.000.000 €	0 €	9.000.000 €	0 €
Programme de billets de trésorerie:	50.000.000 €	50.000.000 €	50.000.000 €	45.500.000 €	45.500.000 €
Avance sur placements:	11.400.000 €	11.400.000 €	11.400.000 €	0 €	0 €
TOTAL:	113.900.000 €	93.900.000 €	61.400.000 €	78.000.000 €	45.500.000 €

L'illustration graphique de l'utilisation des crédits court terme est la suivante :



LES CRÉDITS LONG TERME

La volonté de l'ISPPC est de financer ses investissements par des crédits long terme qui suivent la durée d'amortissement de ces investissements.

Le nouveau mode de financement des infrastructures hospitalières par l'AVIQ incitera l'ISPPC à demander le financement de ses investissements dès l'approbation des projets par celle-ci.

Quand les infrastructures hospitalières étaient financées par le budget fédéral au travers du Budget des Moyens Financiers, les financements étaient sollicités l'année n+1.

L'encours des crédits long terme de l'ISPPC est de l'ordre de 190 millions d'euros au 31/12/2022 (hors emprunts subsidiés par le CRAC, hors prêt Fédération Wallonie Bruxelles et hors avance du Fédéral dans le cadre de la crise sanitaire Covid19).

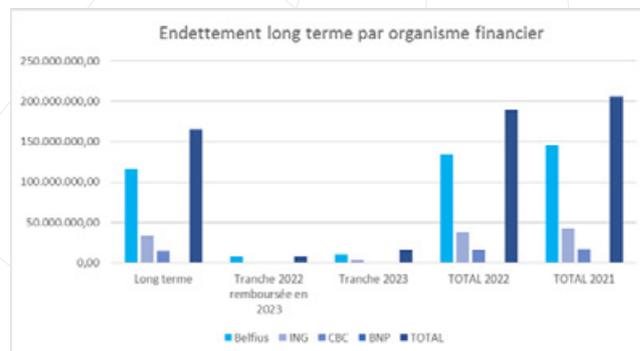
La partie à long terme est de 165.8 millions d'euros et la partie à court terme échéant dans l'année (y compris la tranche 2022 remboursée en 2023) est de 23.6 millions d'euros.

La répartition par banque est la suivante :

	Long terme	Tranche 2022 remboursée en 2023	Tranche 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021
Belfius	116.328.210,93	7.722.356,20	10.441.585,93	134.492.153,06	145.144.138,14
ING	33.881.010,98		3.981.358,22	37.862.369,20	42.329.989,99
CBC	14.535.314,18		1.389.541,14	15.924.855,32	17.314.397,05
BNP	1.070.758,47		48.737,22	1.119.495,69	1.166.911,34
TOTAL	165.815.294,56	7.722.356,20	15.861.222,51	189.398.873,27	205.955.436,52

La diminution de 16,6 millions d'€ en 2022 provient exclusivement des remboursements des tranches en capital, aucune nouvelle mise à disposition d'emprunts n'a été réalisée au cours de l'année 2022.

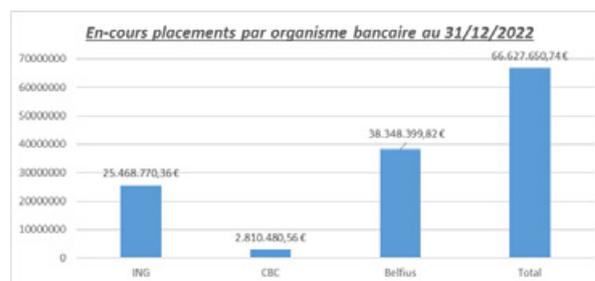
De manière graphique :



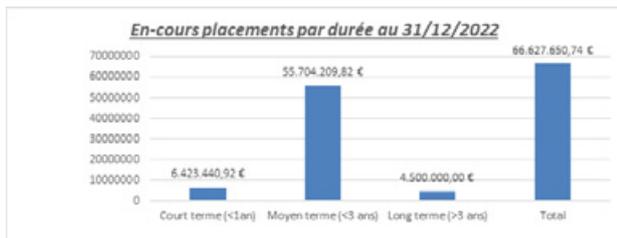
LES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Dans le respect du profil d'investisseur de l'institution, l'accent est mis sur la diversification de nos placements en terme de types d'actifs (certificats de dépôts, obligations, investissements immobiliers (sous forme de papier), assurances placements, comptes épargnes classiques), de débiteurs (répartition au sein des différentes banques, gestion discrétionnaire diversifiée, compagnie d'assurances) et de maturité.

Au 31/12/2022, la répartition par organisme bancaire des encours de placements est :



Au 31/12/2022, la répartition par durée se présente comme suit:



Malgré les taux bas, au vu de l'encours important et de l'attention particulière portée à l'optimisation (dans le respect du profil de risque de l'institution) du rendement, les produits financiers continuent de représenter un apport pour l'ISPPC.

L'encours est constitué de 3 portefeuilles-titres géré de façon discrétionnaire estimé à 25 millions d'euros.

La conjoncture économique et politique mondiale que nous connaissons depuis 3 ans a induit un effet négatif sur l'évolution des taux d'intérêts amenant ainsi une valeur de marché de nos portefeuilles inférieure à leur valeur d'achat.

Face à ce constat et si le capital de nos placements n'était pas garanti à l'échéance, il y aurait lieu, comme le recommandent nos règles d'évaluation, d'acter une moins-value sur nos placements.

Les banques prévoient une hausse des taux d'intérêt dès le premier trimestre 2023, la prudence recommande de ne pas vendre ou réaliser ces portefeuilles par ailleurs gagés.

L'encours est complété par nos placements à terme et certificats de dépôt aux échéances les plus longues (jusque 2026).

Le court terme est quant à lui constitué des encours importants que l'ISPPC préfère garder disponibles en raison notamment d'une hausse des coûts d'exploitation.

Les placements sont estimés¹ à 66.6 millions d'euros au 31/12/2022.

Il est à noter que la majorité de ces placements constitue une garantie auprès des banques en conséquence des demandes importantes de crédits long terme en 2015. Cette partie gagée diminue au rythme des remboursements en capital des crédits concernés.

La diminution des placements de 16,7 mios d'€ par rapport à l'exercice 2021 s'explique principalement par le remboursement de la police en branche 26 à hauteur de 12 millions d'€ échue en 2022, (la particularité de cette police était son utilisation en crédit court terme qu'il y a eu lieu de rembourser par le placement).

En raison des taux d'intérêts peu favorables, les placements échus en 2022 n'ont pas été remplacés.

A ces placements s'ajoutent les liquidités destinées à rembourser les tranches en capital ainsi que les intérêts des emprunts échus au 31 décembre 2022 et à financer les dépenses liées à l'exploitation de l'ISPPC.

¹ Les plus-values et moins-values éventuelles ainsi que les comptes de dépôt ne sont pas pris en compte

5

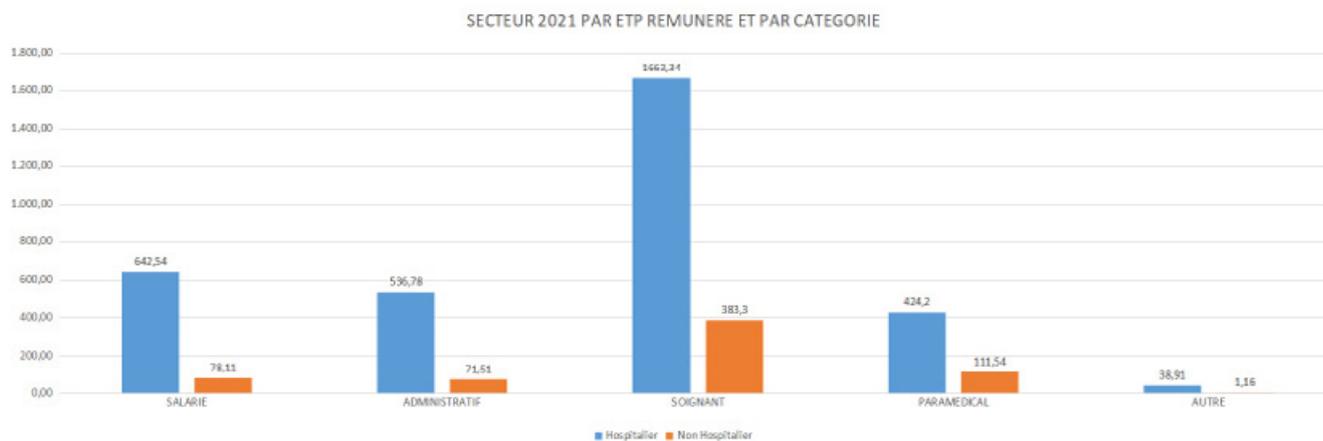
PERSONNEL DE L'ISPPC



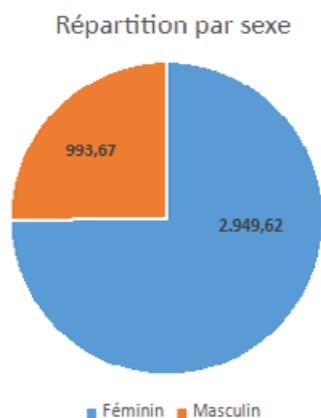
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN 2022

Les tableaux présentés dans cette rubrique ne reprennent pas les médecins, ni les autres prestataires indépendants.

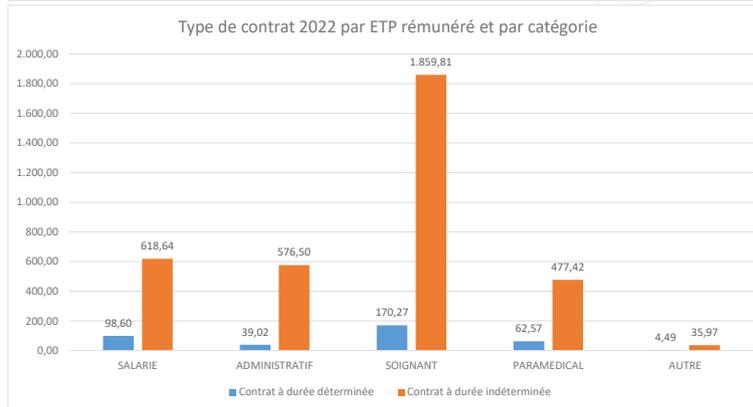
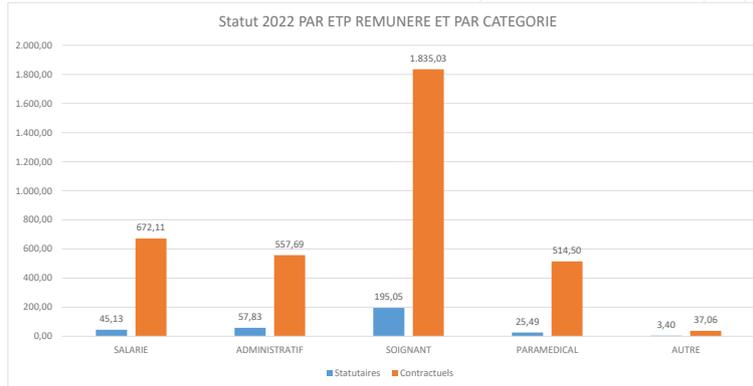
Effectifs en ETP (Equivalent Temps Plein) «payés» par catégorie de personnel en 2022



Répartition des 3.943,29 ETP payés par sexe

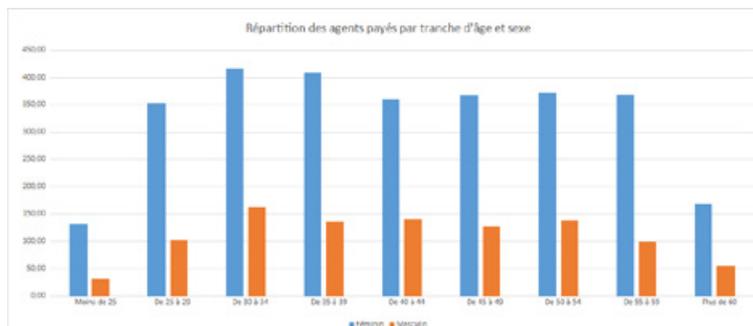


Répartition des ETP "payés" en 2022 par catégorie



Tous les types de contrat de remplacement sont repris dans la catégorie CDD.

Répartition des agents payés par tranche d'âge en 2022 (ISPPC)



Effectifs par ETP rémunéré résidant dans les communes membres de l'intercommunale et quote-part sociale en 2022

	Nb agents effectifs	Rapport entre l'effectif réel et l'effectif global	Population Active*	Rapport entre l'effectif réel et la population active
AISEAU PRESLES	83	1,35%	4.375	1,90 %
CHARLEROI	1.858	31,49%	78.714	2,36 %
CHATELET	359	5,70%	14.205	2,53 %
COURCELLES	289	4,86%	13.406	2,16 %
FARCIENNES	82	1,34%	4.070	2,01 %
FLEURUS	110	1,85%	9.900	1,11 %
FONTAINE L'EVEQUE	203	3,28%	7.506	2,70 %
GERPINNES	140	2,34%	5.592	2,50 %
HAM-SUR-HEURE/ NALINNES	203	3,56%	6.196	3,28 %
MONTIGNY-LE-TILLEUL	304	5,42%	4.340	7,00 %
PONT A CELLES	90	1,69%	8.087	1,11 %
AUTRES	1.999	37,12%		
TOTAL	5.720	100,00%	156.392	3,66 %

Marché de l'emploi

Il n'est pas toujours aisé de trouver du personnel infirmier qualifié sur le marché de l'emploi. Sur l'ensemble de l'année 2022, tous secteurs confondus, le recours à l'intérim en soins infirmiers a représenté l'équivalent de 3,91 ETP.

Occupation d'agents mis à disposition par les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS)

Depuis de nombreuses années, l'ISPPC collabore activement avec les CPAS, notamment par le biais de la mise à disposition d'agents dans le cadre de l'article 60 de la loi organique des CPAS.

En 2022, 64 personnes ont été occupées dans les différents services du secteur hospitalier et MR-MRS.

* population prise en compte : active (occupées + inoccupées) âgée de 15 à 64 ans (IWEPS données population 2018)

Collaboration avec l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)

L'AViQ propose des aides et primes à l'emploi destinées aux travailleurs présentant un handicap ou nécessitant un reclassement professionnel.

Pour l'année 2022, l'ISPPC bénéficie d'une prime de compensation pour 24 personnes dans le cadre d'un aménagement du poste de travail. Elle emploie au total 72 personnes qui ont un dossier enregistré à l'AViQ.

L'ISPPC atteint le quota fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 février 2013 relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Occupation de personnes condamnées à des peines de travail alternatives

Depuis 2000, l'ISPPC accueille des personnes astreintes à des peines de travail d'intérêt général comme peine autonome en matière correctionnelle et de police. L'ISPPC comptabilise 5345 heures pour 37 personnes en 2022.

6

BILAN SOCIAL



CS1				1	EUR	
NAT.	Date de la réception par la BNB	N°	Page	U	D	CS1/1.

BILAN SOCIAL établi selon le MODELE COMPLET
MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination: INTERCOMMUNALE DE SANTE PUBLIQUE DU PAYS DE CHARLEROI.....

Forme juridique : S.C.....

Adresse : BOULEVARD ZOE DRION..... N° : 1..... Bte :

Code postal : 6000..... Commune : CHARLEROI.....

Numéro d'entreprise¹ : 0216377108.....

Description de l'activité principale de l'entreprise :

Institution médico-sociale comportant un secteur hospitalier, le CHU de Charleroi (hôpitaux, polycliniques, centres d'autodialyse, centre de médecine du sport), et un secteur non hospitalier (maisons de repos et de soins, centre d'aide à la jeunesse (la Cité de l'Enfance), service d'accueil spécialisé pour la petite enfance (l'Auberge du Maréchal Ney) et une crèche agréée par l'ONE.....

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du .. 01/01/2022 au 31/12/2022

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom : VANDERSANDE Anne.....

Téléphone : 071/92 79 92..... Téléfax :

Adresse e-mail : anne.vandersande@chu-charleroi.be.....

Signature pour l'entreprise :



¹ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

N°

ANNEE 2023

CS1/2

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femme
Temps plein	1.001	4.100,00	1.066,50	3.043,50
Temps partiel	1.002	1.198,87	159,25	1.039,42
Total en équivalents temps plein (ETP)	1.003	4.880,27	1.156,42	3.723,85

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1.011	6.069.492,21	1.734.650,91	4.334.841,30
Temps partiel	1.012	1.131.562,15	171.240,68	960.321,47
Total	1.013	7.201.054,36	1.905.891,59	5.295.162,77

Frais de personnel

Temps plein	1.021	258.080.345	74.089.477	183.970.868
Temps partiel	1.022	43.497.174	7.097.285	36.399.889
Total	1.023	301.557.519	81.186.762	220.370.757

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1.033	-	-	-
--	-------	---	---	---

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femme
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1.003	4.812,48	1.155,68	3.656,80
Nombre d'heures effectivement prestées	1.013	7.313.923,56	1.922.672,83	5.391.250,73
Frais de personnel	1.023	268.902.683	72.879.591	196.023.092
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1.033	-	-	-

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

CS1_FR
V. 01.12.2012

N° ANNEE 2023

CS1/3.

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	4 252,00	934	4898,46
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3 877,74	800	4437,20
Contrat à durée déterminée	111	325,06	82	379,51
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	3,00	0	3,00
Contrat de remplacement	113	46,20	52	78,75
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1 099,00	91	1159,47
de niveau primaire	1200	62,00	5	64,35
de niveau secondaire	1201	544,00	48	577,94
de niveau supérieur non universitaire	1202	378	27	395,45
de niveau universitaire	1203	114,00	11	120,74
Femmes	121	3 153,00	843	3738,98
de niveau primaire	1210	168,00	59	206,55
de niveau secondaire	1211	1431	547	1815,29
de niveau supérieur non universitaire	1212	1399	183	1526,78
de niveau universitaire	1213	155	54	190,36
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	13	6	17,35
Employés	134	3536	779	4083,46
Ouvriers	132	703	149	797,64
Autres	133	-	-	-

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Codes	1. Personnel interimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise	
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	3,91	-
Nombre d'heures effectivement prestées	151	7 655,83	-
Frais pour l'entreprise	152	427103,27	-

N°

ANNEE 2023

CS1/4.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps Partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	379	128	461,23
210	107	29	125,93
211	237,11	54,41	273,10
212	2	0	2,00
213	32,89	44,59	60,20

SORTIES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps Partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	411	104	477,03
310	205,8	58	240,98
311	184,56	28,06	203,06
312	-	-	-
313	20,64	17,94	32,99
340	90	17	101,07
341	-	-	-
342	20	3	21,28
343	301	84	354,69
350	-	-	-

CS1_FR
V. 01.12.2012

N°

ANNEE 2023

CS1/5.

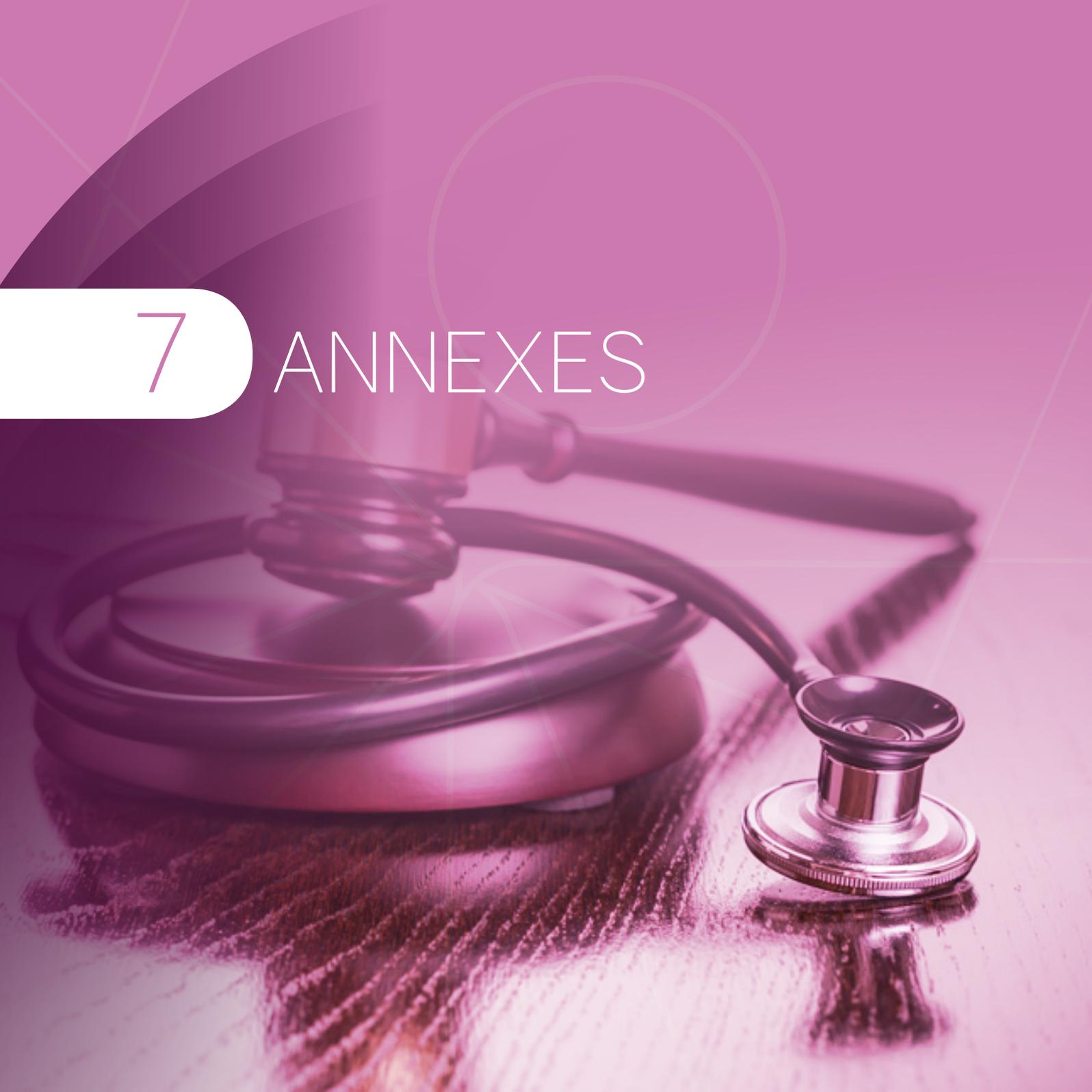
RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	406	5811	1321
Nombre d'heures de formation suivies	5802	5.169,58	5812	13.829,75
Coût net pour l'entreprise	5803	-	5813	-
dont coût brut directement lié aux formations	58031	329.060,92	58131	771.770,85
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	-	58132	-
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	-	58133	-
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	127		600
Nombre d'heures de formation suivies	5822	428		1.946,15
Coût net pour l'entreprise	5823	22.971,60		96.462,21
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	-	5851	-
Nombre d'heures de formation suivies	5842	-	5852	-
Coût net pour l'entreprise	5843	-	5853	-

CS1_JR
V. 01.12.2012

7

ANNEXES



ANNEXE 1 : RAPPORT DE REMUNERATION - L6421-1 DU CDLD - PROJET

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0216.377.108
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi
Période de reporting	2022

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	14
Bureau exécutif	19
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit ³	2
Comité de secteur #1 ⁴	2

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Conseil d'Administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	VANDERLICK Daniel	30438,96	Indemnités annuelles	Rémunérations président	PRFCC – début 04.02.2019 CRAMU – début 04.02.2019 AIRC – début 04.06.2018 Diapason – transition (AG) début 17.06.2019	CA : 100% (14/14) BE : 100% (19/19) GLOBAL : 100%
Vice-président	DEMARET Lucie	18788,04	Indemnités annuelles	Rémunérations vice-président	CRAMU (AG) début 13.09.21 ASBL HUmami début 21.01.21	CA : 57,1 % (8/14) BE : 100% (19/19) CR : 100% (1/1) GLOBAL : 82,3 %
Administrateur	D'HOLLANDER Philippe	2092,94	Jetons de présence		ACGHP – début 04.06.2018	CA : 100% (14/14) C. Audit : 100% (2/2) GLOBAL : 100%
Administrateur	FEKRIQUI Mohamed	1647,97	Jetons de présence			CA : 64,3 % (9/14) CR : 100% (1/1) C. Audit : 100% (2/2) GLOBAL : 70,6 %
Administrateur	FOTIA Dominique	2101,96	Jetons de présence			CA : 92,8 % (13/14) C. Audit : 100% (2/2) GLOBAL : 93,8 %
Administrateur	GAPARATA Théoneste	2107,69	Jetons de présence			CA : 92,8 % (13/14) C. Audit : 100% (2/2) GLOBAL : 93,8 %
Administrateur	MARCHAL Marcellin	760,6	Jetons de présence			CA : 35,7 % (5/14) CR : 100 % (1/1) GLOBAL : 40%
Administrateur	MASSART Daniel	1792,31	Jetons de présence		Diapason - transition – début 03.07.2019	CA : 100% (14/14) CR : 0 % (0/1) GLOBAL : 93,3 %
Administrateur	MOUTTAKI Nadia	1639,01	Jetons de présence			CA : 85,7 % (12/14) GLOBAL : 85,7 %

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Administrateur	STILMANT Arthur	728,18	Jetons de présence			CA : 62,5 % (5/8) GLOBAL : 62,5 %
Administrateur	TUTTOLOMONDO Jean-Louis	433,43	Jetons de présence			CA : 21,4 % (3/14) C. Audit : 0 % (0/2) GLOBAL : 18,8 %
Administrateur	MAVROUDAKIS Nicolas	1194,04	Jetons de présence		ASBL HUmani – depuis le 21.01.21	CA : 57,1 % (8/14) GLOBAL : 57,1 %
Administrateur	DASPREMONT Françoise	3443,51	Jetons de présence		CRAMU (AG) début 13.09.21 Tibi (AG) début 08.12.21 ASBL HUmani début 21.01.21	CA : 85,7 % (12/14) BE : 63,2 % (12/19) GLOBAL : 72,7 %
Administrateur	BARBET Laure	1648,03	Jetons de présence			CA : 85,7 % (12/14) GLOBAL : 85,7 %
Administrateur	PREUMONT Jean-Philippe	3882,64	Jetons de présence		CRAMU – début 03.07.2019 ASBL HUmani début 21.01.21	CA : 78,6 % (11/14) BE : 84,2 % (16/19) GLOBAL : 81,8 %
Administrateur	RAPTIS Karalabos	4483,87	Jetons de présence		ASBL HUmani – début 21.01.21	CA : 92,8 % (13/14) BE : 100 % (19/19) GLOBAL : 97 %
Administrateur	BOECKAERT Anne-Marie	1202,82	Jetons de présence			CA : 64,3 % (9/14) CR : 100 % (1/1) GLOBAL : 66,7 %
Administrateur	BONNET Laurent	1347,33	Jetons de présence			CA : 71,4 % (10/14) GLOBAL : 71,4 %
Administrateur	TZANETATOS Nicolas	610,18	Jetons de présence			CA : 42,8 % (6/14) GLOBAL : 42,8 %
Administrateur	DEHON Hedwige	592,51	Jetons de présence			CA : 28,6 % (4/14) GLOBAL : 28,6 %
Total général		80936,02				

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local Président du Comité de Direction	DORIGATTI Michel	285296,32	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - chèques-repas ATN : 1.996,05 €	A.I.R.C. – début 04.06.2018 I.P.G. – début 15.05.2019 FRATEM – début 08.10.2018 ACTH – début 01.04.2019 SANTHEA – début 08.05.2019 A.C.G.H.P. – début 03.07.2019
Directeur Général Pôle Opérations et Support	MONACO Bruno	242501,87	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - chèques-repas ATN : 4.078,71 €	ACTH – début 01.04.2019
Directeur Général Pôle Hospitalier et Soins de Santé	FLAMAND Frédéric	242501,87	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - chèques-repas ATN : 2.215,29 €	CRAMU ASBL - début 04.06.2018 IPG – début 15.05.2019 Fonds pour la recherche médicale dans le Hainaut – début 04.06.2018 Comité de pilotage et comité de fonction 4 du Réseau Mosaïque – 07 SIDA-IST – début 04.06.2018 FRATEM – début 04.06.2018 AIRC – 13.05.2019 ProtonW – début 17.03.2021
Directeur Pôle Enfance & Adolescence	MULAS Alberto	125162,23	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - Prime contractuels - chèques-repas ATN : 2.961,34 €	
Total rémunérations		895462,29		

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que l'équipe de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- ▶ Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe (2^{ème} pilier) ? **Oui / Non**
- ▶ Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- ▶ Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- ▶ Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 7.955,87 hors charges

Commentaires éventuels

- ▶ Démission de Monsieur STILMANT Arthur en date du 09.08.2022. Il a été remplacé par Monsieur Eric HUFKENS en date du 09.01.23 ;
- ▶ Démission de Madame DEHON Hedwige en date du 30.11.2022.

ANNEXE 2 : RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (ART. L1523-17 §2 AL 3 DU CDLD)

Conformément à l'article L1523-17 §2 al3 du CDLD, le Comité de rémunération établit annuellement un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration et lui propose une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

1. Informations générales

Pour préciser le contexte dans lequel le Président, le Vice-Président, les administrateurs (trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leur mission, il apparait utile de rappeler quelques données représentatives des activités de l'Intercommunale dont l'objet social est la création et l'exploitation de tous établissements ou services à caractère médical et/ou social, tels que services résidentiels et/ou non résidentiels s'offrant à héberger ou aider des jeunes, personnes âgées, ou toutes autres personnes nécessitant une aide dans le domaine médico-social, hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, consultations des nourrissons, crèches-garderies d'enfant, services de médecine préventive, service d'inspection médicale scolaire, services d'inspection médico-sportive, écoles pour services d'aide aux jeunes, classes de mer, écoles de formation du personnel paramédical ainsi que l'organisation de l'accueil extra-scolaire, des centres de vacances et toutes activités liées à l'Adolescence et à l'Enfance.

Le comité de rémunération s'est réuni le 09 mai 2023 et a pris connaissance des données chiffrées et nominatives reprises en annexe 1.

2. Les jetons de présence, éventuelles indemnité de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou membres d'un organe restreint de gestion.

Tab 1. Indemnité de fonctions des membres des organes de gestion – Tarif (€) index au 20/04/2022

Qualité		Rémunération (brut mensuel)	Rétribution (brut par jeton)
Président	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	2.536,58 €	
Vice-Président	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	1.565,67 €	
Administrateur	Du 01/01/2022 au 31/01/2022		141,62 €
	Du 01/02/2022 au 31/03/2022		144,46 €
	Du 01/04/2022 au 31/05/2022		147,35 €
	Du 01/06/2022 au 31/08/2022		150,29 €
	Du 01/09/2022 au 30/11/2022		153,30 €
	Du 01/12/2022 au 31/12/2022		156,37 €

Tab 2. Indemnités de fonction des membres des organes de gestion – application pour l'année 2022 (€) montants globaux.

Qualité	Rémunération	Rétribution	Totaux
Président (1)	30.438,96 €		30.438,96 €
Vice-Président (1)	18.788,04 €		18.788,04 €
Administrateur (20)		31.709,02 €	31.709,02 €
Totaux	49.227 €	31.709,02 €	80.936,02 €

3. Les rémunérations et tout autre avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Les montants relatifs aux rémunérations, charges patronales non comprises, des membres du comité de Direction (Président du CODIR, Directeur Général Pôle Opérations & Support, Directeur Général Pôle Hospitalier & Soins de Santé et Directeur Général du Pôle Enfance & Adolescence) se situent dans la fourchette autorisée par le décret.

4. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés au Comité de Direction au cours de l'exercice précédent.

Pour l'année 2022, la somme totale annuelle brute des rémunérations des membres du Comité de Direction était de 895.462,29 euros.

Ce montant renseigné a été calculé conformément au décret émis par le Parlement Wallon de mars 2018.

Les membres du Comité de Direction bénéficient d'une voiture de fonction faisant l'objet d'un avantage en nature (ATN) et d'une assurance second pilier de pension.

Hormis les éléments repris dans le tableau et ci-avant, les membres du Comité de Direction ne bénéficient d'aucun autre avantage pécuniaire.





ISPPC

Intercommunale de Santé Publique
du Pays de Charleroi

Siège social : Espace Santé
Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 Charleroi
Tél. : 071/92.12.11

www.isppc.be